



**GENDER BASED VIOLENCE
IN THE MEDIA**
A PROJECT BY AURA FREEDOM



Directives sur la violence basée sur le genre dans les médias

Aura Freedom reçoit l'appui financier de Femmes et Égalité des genres Canada.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada





Email: info@aurafreedom.org
aurafreedom.org
gbvinthedia.ca



Aura Freedom est une organisation féministe intersectionnelle communautaire qui œuvre au Canada et à l'échelle internationale pour mettre fin à la violence faite aux femmes et à la traite des personnes. Notre vision est celle d'un monde dans lequel toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de la violence. Chacune de nos initiatives vise à faire de cette vision une réalité.

Directives sur la violence basée sur le genre dans les médias

Un projet d'Aura Freedom

Équipe d'Aura Freedom (en ordre alphabétique) :

Danielle Warren, auteure
Marianna Sciortino, graphiste
Marissa Kokkoros, éditrice et auteure
Orlaith Croke-Martin, auteure
Sabrina Lamanna, auteure

Reconnaissance du territoire :

Aura Freedom travaille sur les territoires traditionnels et non cédés des Hurons-Wendats, de la Nation Anishinabek, de la Confédération Haudenosaunee et des Mississaugas of the Credit First Nation. Aujourd'hui, le lieu de rencontre de Tkaronto est toujours le domicile de nombreux peuples autochtones de toute l'île de la Tortue. En tant qu'organisation œuvrant pour mettre fin à la violence faite aux femmes, nous savons que, sur l'île de la Tortue, personne ne subit de violence au même rythme et de la même manière que les femmes autochtones, les filles, les personnes identités diverses de genre et les personnes bispirituelles. Nous nous efforcerons toujours d'amplifier les voix des femmes autochtones et des organisations autochtones et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour voir le jour où la paix et le pouvoir seront rétablis dans les communautés autochtones du Canada.

Copyright Aura Freedom International (Publié en 2024)

Toute personne peut, sans frais, reproduire ce rapport tel quel et dans son intégralité, en mentionnant Aura Freedom International et ses auteures. Des sections de ce rapport peuvent être utilisées avec les citations appropriées fournies. Des copies gratuites de cette publication peuvent être demandées à info@aurafreedom.org.

Citation suggérée:

Warren, D., Kokkoros, M., Croke-Martin, O., Lamanna, S. (2024). "Guidelines on Gender-Based Violence in the Media". Aura Freedom International. Retrieved from https://gbvinthedia.ca/wp-content/uploads/2024/02/AF_GBVITM_Guidelines_ENG_Final_240215-3.pdf

Avertissement sur le contenu

Le document suivant contient des sujets que certaines personnes pourraient trouver pénibles, notamment des descriptions de la violence basée sur le genre et des descriptions d'expériences de violence, de sexisme, de racisme, de colonialisme et d'homophobie/transphobie. Prenez soin de vous au fil de votre lecture. Autosoins, amour, courage et résilience à tous.

Traduction: Julie Bourbeau

Note de la rédaction et introduction

Les journalistes ont une occasion unique et magnifique d'avoir un impact positif avec chaque histoire qu'ils écrivent, même si ces histoires ne sont pas nécessairement réjouissantes ou positives. En effet, les journalistes racontent l'histoire de notre époque. Le pouvoir détenu par les médias est indéniable et tout « *grand pouvoir implique de grandes responsabilités* ».

Les médias ont un rôle important à jouer pour éliminer la violence basée sur le genre (VBG). Si vous êtes journaliste, reporter, rédacteur en chef ou un autre professionnel des médias, et que vous êtes ici pour mieux comprendre comment aborder la VBG dans vos écrits, nous vous remercions. Vous avez fait un pas vers l'avant en solidarité avec d'innombrables survivantes et avec des militantes et militants du monde entier qui consacrent leur vie à mettre fin à la violence basée sur le genre au sein de leur communauté.

Historiquement, la violence basée sur le genre a été mal représentée et sous-représentée dans les médias. Intentionnellement ou non, les sources médiatiques jouent souvent sur des stéréotypes ou des idées fausses nuisibles, et ne donnent pas toujours la priorité à la sécurité des survivantes ou à la prévention de la VBG.

Dans le cadre de mon travail, j'en suis venue à reconnaître que la violence masculine à l'égard des femmes est l'une des violations des droits de la personne les plus ignorées et les plus normalisées au monde. Encore considérées comme des enjeux familiaux privés ou des actes aléatoires commis par des « fous », les nombreuses formes de violence à l'encontre des femmes et des filles sont rarement reliées à des problèmes sociaux plus vastes ou à des oppressions systémiques. Les médias sont l'un des outils les plus puissants dont nous disposons pour nous aider à le faire.

En faisant preuve de prudence, de courage et d'intention, les journalistes ont le pouvoir de faire évoluer le débat sur la violence basée sur le genre au Canada en éduquant et en responsabilisant les gens à l'aide de faits et d'informations exacts, pour favoriser la prévention et, si nous osons rêver, l'éradication de la VBG. Les médias peuvent contribuer à identifier et à responsabiliser les systèmes oppressifs qui tolèrent, excusent et justifient la violence basée sur genre, lui permettant ainsi de proliférer. Un reportage bien écrit sur la VBG peut même reconforter les survivants et les encourager à aller chercher de l'aide.

C'est ce que nous appelons les **Médias transformateurs**.

Ces directives visent à aider les journalistes qui écrivent et font des reportages sur la violence basée sur le genre en leur fournissant des informations, des faits, des termes, des suggestions et des cadres pour leurs reportages. Elles sont rédigées en partant du principe que les journalistes écrivent avec de bonnes intentions et le désir de voir un monde meilleur. Nous sommes conscientes que ce que nous réclamons dans ce document nécessite un changement complet de la culture médiatique, qui évolue rapidement, afin de changer véritablement la manière dont la VBG est présentée. L'objectif principal est souvent de rendre compte de l'actualité le plus rapidement possible (et avant tout le monde), et les délais sont serrés. Pourtant, il faut du temps pour mener les recherches nécessaires à la rédaction d'un article transformateur. Si les révolutions ne peuvent se produire du jour au lendemain, les journalistes peuvent toujours, article par article, mot par mot, s'efforcer de faire mieux. Nous savons qu'il est difficile de se souvenir de toutes les directives présentes dans ce document. Cependant, nous savons également qu'un article sur la VBG rédigé en suivant ne serait-ce que quelques-unes de ces suggestions, avec compassion et respect, sera toujours plus transformateur et révolutionnaire qu'un article qui n'en tient pas compte.

Nous reconnaissons que de nombreux journalistes font déjà un travail de transformation dans le domaine de la VBG. Nous avons vu des écrivains et des reporters, souvent des femmes, des personnes racialisées ou marginalisées, approfondir et raconter des histoires difficiles tout en faisant face au harcèlement et à la répression. Nous vous remercions de continuer à « déranger » en solidarité avec nous, et de marcher aux côtés des survivantes et des militantes et militants dans chaque article que vous écrivez.

En toute solidarité,

Marissa Kokkoros

Directrice générale, Aura Freedom

Contents

pg **5**
Remerciements

pg **6**
Méthodologie,
Considérations

pg **7**
Définitions

pg **10**
Voix

pg **14**
Langage
[· Reportages sur le
féminicide](#)

pg **23**
Cadres de référence

pg **30**
Impacts

pg **34**
Reportage sur
la traite des
personnes/trafic sexuel

pg **37**
Violence à
l'égard des femmes autoch-
tones, 2ELGBTQ+

pg **41**
Ouvrages
Cités





Remerciements

Nous n'avons pas fait cela seules.

Les directives suivantes ont été créées en solidarité avec un groupe qui se trouve au cœur de ce projet : notre **Réseau national sur la VBG dans les médias**. Notre réseau national est un groupe pancanadien composé de spécialistes de la violence basée sur le genre et de la traite des personnes, de travailleuses et travailleurs de première ligne, d'universitaires, de survivantes, de journalistes, de reporters, d'autres créateurs de directives pour les médias, et plus encore. Le réseau comprend un réseau parallèle, dirigé par des Autochtones, composé de travailleuses et travailleurs autochtones du secteur de la VBG, de pédagogues, de chercheuses et chercheurs, de militantes et militants, de journalistes et d'autres personnes.

Pendant deux ans et demi, les membres du réseau national ont soutenu et informé le projet **VBG dans les médias** en fournissant leur expertise, leur point de vue et leurs commentaires sur les documents clés du projet, y compris les présentes directives. Ce projet a permis de cultiver et d'encourager de nouveaux partenariats intersectoriels, élargissant ainsi le mouvement féministe au Canada et ailleurs.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude et notre respect envers toutes les personnes et organisations qui ont soutenu ce projet et ces directives. Nous vous remercions pour votre intelligence, votre engagement, vos rires, votre honnêteté et votre humanité.

Reconnaissance des membres de notre réseau national :

- AIDS Committee of Toronto
- Andrew McConnell – Membre indépendant
- Ariana Magliocco – Membre indépendante
- Asha Dahir – Membre indépendante
- Association des femmes autochtones du Canada
- Battered Women's Support Services
- Bell Média
- Le Conseil canadien des femmes musulmanes
- Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés
- Ci Ci Fan – Membre indépendante
- DAWN Canada
- Deborah Sinclair
- Elizabeth Fry Toronto
- End FGM/C Network Canada
- FCJ Refugee Centre
- Global News
- Global News (BC)
- L'Alliance féministe pour l'action internationale
- (AFAI/FAFIA)
- Le réseau Enchanté
- Mark Pender – Membre indépendant
- Melissa Compton - Membre indépendante
- Michael Kehler – Membre indépendant
- Mohawk College, Indigenous Student Services
- Native Women's Resource Centre of Toronto
- Next Gen Men
- Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, Université de Guelph
- Ontario Association of Interval and Transition Houses
- Rogers Media
- Saturviit Inuit Women's Association
- Support Network for Indigenous Women and Women of Colour
- Toronto Rape Crisis Centre / Multicultural Women Against Rape
- White Ribbon
- Women's Habitat

Nous ne sommes pas les premières à le faire. Il existe des directives et d'autres outils pour traiter de la violence basée sur le genre, élaborés par des militantes et militants au Canada et dans le monde entier. Certains d'entre eux ont d'ailleurs collaboré avec nous sur ce projet. Les présentes **Directives sur la violence basée sur le genre dans les médias** visent à compléter et à développer le travail féministe existant, alors que nous faisons collectivement avancer le processus d'éradication de la violence basée sur le genre.



Autres contributeurs :

Les collaboratrices et collaborateurs ci-dessous ont participé à des groupes de discussion organisés par Aura Freedom afin d'éclairer et de soutenir ces directives.

- Adwoa Nsiah-Yeboah, Bell Media
- Barbra Schlifer Commemorative Clinic
- Bridget Perrier, Expert on Violence Against Indigenous Women and Human Trafficking in Canada
- Collaborative Community Solutions
- Canadian Centre for Victims of Torture
- Centre for Independent Living in Toronto
- Diana Mehta, The Canadian Press
- eSafety Commissioner, Australian Government
- Jennifer Kagan, GBV Advocate
- Margaret MacPherson, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children, Western University
- Melodie DuBois-Crowe, GBV Advocate
- New Brunswick Aboriginal People's Council
- Nikki Dube, GBV Advocate & Social Worker
- Our Watch (Australia) including representatives from their Aboriginal and Torres Strait Islander department
- Prabhu Rajan, Domestic Violence Death Review Committee, Ontario
- The I Do Forced Marriage Project
- The Neighbourhood Group, Women's Program
- Victim Services Toronto
- Woman Abuse Council of Toronto
- Womenatthecentre
- YWCA Toronto
- Survivors who wish to remain anonymous

Méthodologie

Le projet **VBG dans les médias** repose sur une combinaison de recherches documentaires, de recherches collaboratives et de partage des connaissances avec le Réseau national d'experts et de partenaires communautaires. Notre équipe de recherche a procédé à une première analyse des directives existantes en matière de représentation de la VBG dans les médias, tant au Canada qu'à l'étranger. Nous avons ensuite examiné en profondeur la littérature autochtone et non autochtone sur le sujet, notamment les articles universitaires, les documents sur l'état des connaissances, les méta-analyses, les directives médiatiques des organisations locales et les plans d'action proposés par le gouvernement du Canada. Notre analyse séparée des directives existantes et de la recherche universitaire sur la VBG dans les médias nous a permis d'identifier les possibilités de transformation et de repousser les limites. Parallèlement, nous avons mené des consultations régulières avec le Réseau national. Le Réseau national est un groupe pancanadien d'experts en VBG, de professionnels des médias, de militantes et militants, de partenaires communautaires et d'intervenantes et intervenants de première ligne. En nous enracinant dans les conversations et les connaissances partagées au cours de ces réunions, nous avons reçu du réseau des informations précieuses qui n'apparaissaient pas toujours dans la recherche. Ces informations nous ont permis d'améliorer l'applicabilité et la précision de nos directives, garantissant ainsi que les professionnels en première ligne de la lutte contre la VBG et les médias seront en mesure d'utiliser notre travail.

Considérations

Bien qu'une représentation diversifiée des perspectives et des expériences vécues ait été une priorité absolue pour ce projet, nous devons reconnaître qu'il existe des identités et des perspectives qui pourraient ne pas être représentées dans le réseau et dans le contenu de ces directives, en raison de contraintes de temps, de capacité et de financement. Dans nos directives, nous nous sommes efforcés d'inclure des exemples pertinents pour un large éventail de communautés marginalisées et de formes de VBG qui sont souvent mises à l'écart dans les conversations sur la VBG. De cette manière, nous visons à être aussi inclusifs que possible tout en reconnaissant nos limites en termes de capacité et de représentation. Nous espérons continuer à nous appuyer sur ces directives et à ajouter de la profondeur, de la diversité et de la valeur à notre projet.

Définitions

Violence basée sur le genre (VBG) : Toute violence basée sur le genre, l'identité de genre, l'expression de genre ou la perception du genre d'une personne. La VBG est vécue partout dans le monde et constitue l'une des violations des droits de la personne les plus répandues et les plus normalisées. La violence basée sur le genre prend de nombreuses formes : physique, sexuelle, psychologique, émotionnelle, spirituelle, en ligne, financière, etc. Il peut s'agir de toute parole, action ou tentative visant à dégrader, contrôler, opprimer, humilier, intimider, contraindre, priver, menacer ou nuire aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre. La forme la plus courante de VBG est perpétrée par des hommes à l'égard de femmes, connue sous le nom de violence faite aux femmes ou violence masculine à l'égard des femmes (traduction libre - Aura Freedom International, 2020).

Violence faite aux femmes (VFF) : « *Tout acte de violence basée sur le genre qui entraîne ou est susceptible d'entraîner pour les femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, y compris la menace de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* » (traduction libre - Nations unies, 1993).

Violence masculine à l'égard des femmes (VMEF) : Désigne spécifiquement les hommes comme auteurs de la violence et inclut toute « violence et abus sexuels, violence physique, violence conjugale, harcèlement sexuel, harcèlement de rue, violence verbale et menaces, harcèlement, contrôle coercitif, abus en ligne, mariage forcé, violence fondée sur l'honneur et mutilation génitale féminine » commis par des hommes à l'égard de femmes et de jeunes filles (traduction libre - National Institute for Health and Care Research, 2022).

Violence entre partenaires intimes (VPI) : L'une des formes les plus courantes de violence basée sur genre et de violence masculine à l'égard des femmes. Il s'agit de toute forme de violence physique, sexuelle, psychologique et émotionnelle de la part d'un partenaire intime. La VPI se produit dans tous les contextes et au sein de tous les groupes socio-économiques, religieux et culturels. Lorsque les partenaires vivent ensemble, elle est également connue sous le nom de violence conjugale, bien que de nombreux activistes préfèrent parler de violence entre partenaires intimes. La VPI se présente sous différentes formes : violence physique (coups, morsures, étouffement, utilisation d'armes, etc.), violence sexuelle (viol conjugal, insultes émotionnelles et verbales, humiliations, injures), violence psychologique (contrôle coercitif, manipulation, menaces, détournement cognitif, atteinte à d'autres membres de la famille ou à des animaux, négligence, harcèlement et cyberharcèlement), violence financière et féminicide (traduction libre - Aura Freedom International, 2020).

*Dans les directives suivantes, la **VBG** réfère globalement à la violence basée sur le genre, la violence faite aux femmes et la violence masculine à l'égard des femmes.*

Definitions

Contrôle coercitif : Schéma de domination permanent dans lequel les partenaires abusifs se livrent à des violences psychologiques et émotionnelles répétées tout en recourant à l'intimidation, à la privation, à la dégradation, à l'isolement et à l'humiliation. Il peut également inclure des cycles de violence physique et sexuelle, mais ce n'est pas toujours le cas. Le contrôle coercitif est présent dans de nombreuses situations de violence entre partenaires intimes et de traite des êtres humains à des fins sexuelles. Il s'agit d'une forme insidieuse de violence, constante, répétitive et trompeuse, qui vise à briser une personne de l'intérieur. Elle est essentiellement perpétrée par des hommes à l'égard de femmes. Le résultat principal est une condition semblable à une prise d'otage.

Le contrôle coercitif est difficile à « voir ». Il est difficile de l'identifier parce qu'il s'agit souvent d'une longue série d'abus émotionnels, psychologiques, financiers et physiques. Or, lorsqu'ils sont considérés isolément par une personne extérieure, certains comportements ne déclenchent pas nécessairement d'alarme. Au Canada, la violence entre partenaires intimes est souvent considérée comme un événement physique unique. C'est pourquoi le contrôle coercitif n'est souvent pas reconnu, alors qu'il est extrêmement préjudiciable et peut être mortel. Nous devons reconnaître l'impact sérieux du contrôle coercitif sur les survivantes. La détresse extrême, la peur et la torture mentale que subissent les survivantes les privent, elles et leurs enfants, de leur droit de vivre librement et pacifiquement (traduction libre - Aura Freedom International, 2020).

Intersectionnalité : Terme créé par l'universitaire féministe noire Kimberle Crenshaw qui décrit la manière dont les aspects de nos identités (sexe, race, religion, classe, lieu, capacité, etc.) et de nos expériences de vie se chevauchent pour créer des discriminations et des désavantages. Elle nous permet de comprendre comment une personne, un groupe de personnes ou un problème social (comme la violence basée sur le genre) peut être affecté par différents facteurs qui existent dans une relation malsaine et codépendante, comme le racisme, le sexisme, le colonialisme, la transphobie, et autres. (traduction libre - Crenshaw, 1989; Aura Freedom International, n.d.).

Traite des personnes : *Réfère au recrutement, au transport, au transfert, à l'hébergement ou à l'accueil de personnes, en les menaçant ou en ayant recours à la force ou à d'autres formes de contrainte comme l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages afin d'obtenir le consentement d'une personne pour qu'une autre personne ait autorité sur elle, le tout à des fins d'exploitation. Cette exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou des pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.* (traduction libre – Nations unies, 2000) **Les directives contenues dans le présent document réfèrent à la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, également connue sous le nom de traite sexuelle.**

Définitions

Notre définition s'inspire du *Out for Change Transformative Media Organizing Project* et intègre d'autres éléments pertinents pour notre projet.

Médias transformateurs : Les médias transformateurs poursuivent le changement social à partir d'une perspective intersectionnelle ancrée dans la compréhension des structures de pouvoir, le démantèlement du colonialisme et l'intersection de la race, de la classe, du genre, de la sexualité, de la capacité et d'autres positions ; ils font preuve de créativité et imaginent des formes de solidarité qui dépassent les frontières traditionnelles et brisent les moules traditionnels des médias et du journalisme ; ils sont enracinés dans les expériences vécues des communautés qu'ils cherchent à représenter et sont responsables et sensibles aux besoins de ces communautés ; il s'agit d'un mouvement itératif et collaboratif menant à un changement social libérateur. (traduction libre - Aura Freedom International, projet sur la VBG dans les médias, 2022)

Note sur les médias transformateurs

Nous comprenons que les journalistes peuvent se trouver dans des positions variables leur permettant de repousser les limites et de faire preuve de solidarité avec le mouvement d'éradication de la VBG dans le cadre de leur profession. Les systèmes d'inégalité déterminent qui a droit à un siège à la table des décisions et qui n'a pas le privilège d'enfreindre les normes et les traditions. Nous comprenons que ces différentes positions de pouvoir influencent la capacité des professionnels des médias à mettre en œuvre ces directives sans courir de risque.

Approche tenant compte des traumatismes : Les approches de la représentation médiatique qui tiennent compte des traumatismes sont centrées sur les survivantes et prennent en considération les besoins et le bien-être des sujets et des publics des médias. Elles exigent que des mesures soient prises pour éviter le retraumatisme et la revictimisation, en redonnant aux victimes et aux survivantes de la VBG et de VFF le pouvoir de raconter leur histoire comme elles le souhaitent (Western University, 2020).

Approche tenant compte de la violence : Les approches qui tiennent compte de la violence sont liées aux approches qui tiennent compte des traumatismes, car la violence est l'une des nombreuses sources de traumatismes. Si la violence et les traumatismes peuvent prendre de nombreuses formes, les approches tenant compte de la violence se distinguent en ce qu'elles visent à minimiser la possibilité d'un préjudice supplémentaire, à la fois sur le plan social et sur le plan structurel. Les approches qui tiennent compte de la violence reconnaissent et cherchent à éviter la perpétuation de la violence actuelle plutôt que de se concentrer sur les traumatismes passés (Western University, 2020).

Voix

Le thème des *Voix* souligne la manière dont les représentations de la VBG dans les médias déterminent les voix, les histoires et les perspectives qui sont mises en valeur et celles qui sont réduites au silence, ainsi que les voix qui sont considérées comme expertes sur le sujet de la VBG. Ces directives soulignent l'importance d'utiliser les voix de véritables experts pour garantir une représentation appropriée et précise de la VBG dans les médias et fournissent des étapes concrètes pour développer des connaissances et tisser des liens durables avec les acteurs du secteur de la VBG.

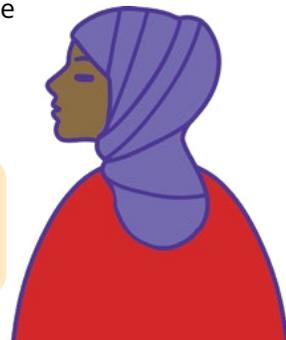


Voix

Voix d'expertes et experts en VBG :

- Donnez priorité à la voix des expertes et experts pour bien comprendre la VBG, ses causes, ses nuances et la manière dont elle peut être éradiquée ;
- Soyez ouvert à l'idée de changer votre point de vue sur l'identité des véritables expertes et experts en matière de VBG. La police et les sources des agences gouvernementales ont toujours été considérées comme les experts en matière de VBG, ce qui ne pourrait être plus éloigné de la réalité. Les experts en matière de VBG comprennent, notamment :
 - Les personnes ayant une expérience vécue
 - Le personnel et les organisations de première ligne en matière de VBG (refuges, centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, services d'assistance téléphonique, etc.)
 - Les organisations du secteur de la VBG, grandes et petites (organismes à but non lucratif, centres de recherche, groupes communautaires de défense locaux, etc.)
 - Militants communautaires
 - Universitaires et responsables des politiques
- Entre en contact avec des expertes et experts en VBG au sujet des actualités récentes en la matière. Les organisations de lutte contre la VBG sont souvent au courant des événements de VBG qui font la une dans leurs communautés. Elles constituent une ressource sous-utilisée et peuvent apporter un éclairage précieux à des événements récents dont les récits n'utilisent normalement que les communiqués de presse de la police comme source principale ;
- Veiller à ce que vos sources expertes soient vérifiées et travaillent dans une optique féministe intersectionnelle (voir la section [Cadres de référence](#) pour en savoir plus).
 - **Alignement sur les directives éthiques de l'Association canadienne des journalistes :**
« Les organismes de presse, y compris les journaux, les sites Web, les magazines, la radio et la télévision, offrent des forums pour le libre-échange d'informations et d'opinions. À ce titre, nous nous efforçons d'inclure les points de vue de tous les segments de la population. »
- Les experts peuvent changer en fonction du contexte. Par exemple, les survivantes ne sont pas toujours des expertes des statistiques sur la VBG/VFF, et les travailleurs politiques du secteur de la VBG ne sont pas forcément des experts des expériences vécues par les survivantes ;
- Permettre aux victimes de VBG, aux survivantes, à leurs familles et à leurs communautés de guider la voix et les récits de leurs propres histoires ;
- *Devenez les expertes et les experts* - investissez dans une formation qui tient compte des traumatismes et de la violence, ainsi que dans une formation sur la VBG, afin de vous former, ainsi que votre personnel, à la manière de mener des entrevues sur la VBG et de rédiger des articles à ce sujet. Organisez une formation du personnel pour la mise en œuvre de ces directives et d'autres directives relatives à la VBG. Pour une plus grande durabilité, songez à intégrer à votre équipe une personne ayant une expérience de la VBG

**Qui écrit des articles sur la VBG dans votre agence ?
Ces personnes devraient-elles rédiger ces articles ?
Y a-t-il quelqu'un de plus compétent et de mieux informé ?**



Voix des journalistes :

- Ne mettez pas votre voix ou votre opinion au centre de votre récit. « *Les journalistes transformateurs sont des conteurs d'histoires, pas des accapareurs d'histoires.* » (Duncan McCue, journaliste de télévision et de radio autochtone, CBC, cité par Goldsbie 2022) Ils reconnaissent que ce ne sont pas eux qui parlent et donnent une plateforme aux victimes, aux survivantes, à leurs familles, aux communautés, ainsi qu'aux experts communautaires et aux organisations de lutte contre la VBG pour qu'ils partagent leurs histoires et leurs connaissances en exprimant un point de vue qui leur est propre ;
- Si vous êtes appelé à rédiger un article sur la VBG dans une communauté dont vous ne connaissez pas le contexte, incluez un texte décrivant votre position en tant que personne qui n'est pas experte, mais qui apprend à connaître les problèmes ;
- Utilisez votre voix auprès de vos pairs. Si vous lisez un article qui ne respecte pas ces directives (ou d'autres directives pertinentes), communiquez avec la ou le journaliste/l'auteur(e)/l'organisation, et partagez des ressources pour encourager une approche transformative des reportages sur la VBG.

Voix des services policiers :

- Évitez d'utiliser les voix des forces de l'ordre ou du système de justice pénale comme seules voix d'autorité en matière de VBG, en particulier si elles ne sont pas activement engagées auprès de la survivante, de sa famille et/ou de sa communauté. S'il y a lieu, responsabilisez ces institutions et votre organisation en offrant à votre lectorat une transparence totale sur la source, le statut et la partialité potentielle des informations que vous recevez, ainsi que sur tout effort de suivi ou de contextualisation de ces informations.
 - Si votre article fait appel à des voix de l'application de la loi et des systèmes de justice pénale, placez-les parmi les voix d'experts pertinentes comme les organisations de lutte contre la VBG et contextualisez l'information avec des statistiques sur la VBG. Cela peut signifier que les récits d'événements de VBG ne sont pas précipités et que les délais respectent l'importance de livrer un reportage précis. **Après tout, la vie des gens est en jeu ;**
 - **Alignement sur les directives éthiques de l'Association canadienne des journalistes :**
« *Nous sommes disciplinés dans nos efforts pour vérifier tous les faits. L'exactitude est l'impératif moral des journalistes et des organismes d'information, et ne doit pas être compromise, même par les délais pressants du cycle de l'information instantanée* » ;
 - S'il est nécessaire de faire entendre la voix de la justice pénale, adressez-vous à l'équipe locale des services d'aide aux victimes, où vous trouverez peut-être des expert(e)s de la VBG et du système de justice pénale, qui accompagnent souvent les victimes de la VBG et leurs familles pendant plus longtemps que la police.
- Soyez attentif à la communauté au sein de laquelle le survivant existe et à sa relation avec la police/les forces de l'ordre.
 - P. ex. : Évitez de centrer la voix de la police sur les survivantes ou victimes noires, autochtones et de couleur ; reconnaissez la relation entre les survivantes noires et autochtones et la police dans vos reportages.

Lorsque vous faites appel à des personnes non expertes, reconnaissez leur manque d'autorité sur le sujet de la VBG.

Voix des voisins :

- Nous recommandons de ne pas prioriser les voix des voisin(e)s et autres connaissances qui ne connaissent pas bien la survivante ou sa famille. Ces personnes n'ont parfois aucune connaissance de la violence qui se produit dans les maisons de leur quartier et le fait de les citer peut perpétuer les mythes sur la VBG et même avoir une incidence sur les affaires judiciaires.
 - Des citations comme « *C'était un gars très gentil qui nous aidait toujours à déblayer la neige* », par exemple, ne sont pas pertinentes dans les cas de VBG, car de nombreux agresseurs et auteurs de violence montrent souvent en public une facette très différente d'eux-mêmes.

Voix des hommes :

- Incorporez la voix des hommes dans votre couverture de la VBG. Soulignez le rôle des hommes en tant qu'alliés lorsque vous couvrez des histoires de violence masculine à l'égard des femmes et veillez à ce que les voix des hommes en tant qu'alliés soient explicites et fortes dans votre couverture médiatique. Démontrez comment les hommes qui couvrent les histoires sur la VBG pratiquent la solidarité avec les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre qui subissent la violence, demandent des comptes aux auteurs et identifient les structures patriarcales dans lesquelles la VBG est enracinée ;
- La voix des hommes est essentielle dans la conversation sur la VBG. Plutôt que pour les rabaisser, utilisez vos plateformes pour démontrer comment les hommes peuvent favoriser le dialogue entre eux et assurer la responsabilisation les uns des autres. Veillez à ce que votre inclusion de la voix des hommes dans les récits de VBG ne retire pas de l'espace et de l'importance à la voix des femmes et des filles, mais serve plutôt à les honorer et les renforcer.
 - Veillez à ce que vos sources de voix masculines (y compris les organisations d'hommes) soient vérifiées, engagées envers l'éradication de la VBG et conformes à vos valeurs.

Développement des relations :

- Développez des relations réciproques et durables avec les organisations, les individus et les communautés sur lesquels vous espérez vous appuyer pour couvrir la VBG. Pour initier ces relations, précisez vos intentions et vos valeurs, et communiquez sur la manière dont l'histoire que vous écrivez contribuera à prévenir ou à mettre fin à la VBG ;
- Investissez du temps dans l'élaboration de listes d'actifs de différentes organisations, de voix d'expert(e)s et de ressources utiles. Veillez à ce que cette liste réponde aux différentes communautés, régions et types de VBG, et à ce qu'elle soit fréquemment mise à jour. Voir [la section Impacts](#) ci-dessous pour en savoir plus sur le partage des ressources.



Langage

Le thème du *Langage* aborde l'importance de la terminologie, la subjectivité du langage « neutre » et démontre comment le langage peut déterminer et orienter la conversation autour de la VBG. Les mots utilisés par les journalistes jouent un rôle essentiel dans la manière dont le sens est transmis, à la fois implicitement et explicitement, et influencent la compréhension du public d'un reportage sur la VBG.



Langage

Langage utilisé pour évoquer les survivantes ou les victimes

- Écrivez sur les survivantes de façon responsabilisante et respectueuse. N'utilisez pas de termes ou de tons qui banalisent, dénigrent, avilissent ou blâment les victimes, les survivantes ou leurs communautés ;
- **Victime vs survivante :** De nombreuses personnes ayant vécu la VBG préfèrent le terme de survivante, même si dans certains cas, le mot victime sera plus approprié (p. ex. : dans un cas de féminicide). Demandez aux personnes concernées par votre reportage comment elles aimeraient être désignées (survivante, victime, par son nom, etc.);
- Conservez les mots et le contexte nommés par une survivante, sa famille et/ou un(e) expert(e). Soyez attentif aux répercussions sur le contexte lorsque des mots ou des extraits spécifiques sont utilisés ou omis, et reconnaissez-les;
- Évitez d'utiliser un langage mettant en doute l'intégrité ou l'honnêteté de la survivante.
 - Comme le suggèrent différentes directives pour les médias (femifesto + collaborateurs, Journalists Against Violence Against Women, etc.), évitez d'utiliser le terme « alléguée » lorsque c'est légalement possible (voir nos [Travaux cités](#) pour plus de recherches à l'appui);
 - Évitez le mot « affirmé » (par exemple : « *La survivante a affirmé qu'il l'avait harcelée au travail à quatre reprises* »);
 - Utilisez plutôt des phrases comme : « *La survivante a dit/indiqué/rapporté que...* » ou, « *Nous avons entendu la survivante, ou la famille de la victime, et elle a dit/indiqué/rapporté que...* » ou « *Il aurait été...* ».
- Évitez d'utiliser un langage dur ou insensible lorsque vous parlez des survivants/victimes de la VBG. Les reportages relatifs aux victimes et aux décès dus à la VBG, en particulier ceux qui impliquent des enfants, doivent être traités avec compassion et douceur.
 - P. ex. : les êtres humains ne doivent pas être décrits comme « morts » ou « cadavres ». Dites plutôt que la victime *a été retrouvée, trouvée décédée, sans vie, ne respirant pas, etc.* ;
- Ne pas fétichiser ou « altérer » les survivantes, puisque cela ne fait que perpétuer les mythes de la VBG et donner l'impression que la VBG est un phénomène rare. Plus de 44 % des femmes et des filles au Canada ont subi au moins une forme de VBG au cours de leur vie. Nous sommes nombreuses !
- Ne réduisez pas les survivantes à leur valeur sociale perçue, qu'elle soit positive ou négative. Lorsque vous réduisez une personne à sa description physique, à ses liens familiaux, à sa communauté ou à sa profession, vous lui retirez indirectement son humanité. Le cas échéant, incluez ces détails. N'oubliez toutefois pas d'ajouter autant de contexte et de nuances que possible.
 - P. ex. : « mère de deux enfants ». Toutes les femmes ne sont pas mères, mais elles méritent tout de même une vie saine et longue, sans violence. Nous tenons à souligner que la perte d'une mère à la suite d'un féminicide n'est certainement pas quelque chose à négliger ou à ignorer dans un récit sur la VBG, mais il est également important de trouver un moyen d'humaniser et de valoriser les femmes qui ne sont pas mères;
 - P. ex. : « travailleuse du sexe ». En réduisant une personne à une profession stigmatisée et associée à des risques plus élevés, on sous-entend que la VBG est un risque donné au sein de cette profession, et donc « moins grave »;

Les reportages transformatifs sur la VBG sont centrés sur le sujet et respectent les souhaits de la personne dont l'histoire est racontée.

- P. ex. : Le terme « personne âgée » est souvent associé à une valeur sociale perçue comme moindre en raison de l'intersection du sexisme et de l'âgisme. Il contribue également à diminuer et/ou à effacer les femmes âgées et leur expérience de la VBG. Lorsque vous traitez de la VBG à l'égard d'une personne âgée, ne la qualifiez pas de « personne âgée » ou d'« aînée ». Si l'âge est un facteur pertinent, utilisez les termes « femme plus âgée » ou « personne plus âgée »;
- **Alignement sur les directives éthiques de l'Association canadienne des journalistes :**
« Nous ne faisons pas référence à la race, à la couleur, à la religion, à l'orientation sexuelle, à l'auto-identification de genre ou à la capacité physique d'une personne, à moins que cela ne soit pertinent pour l'article »;
- **Alignement sur les directives éthiques de l'Association canadienne des journalistes**
« Nous évitons les stéréotypes liés à la race, au sexe, à l'âge, à la religion, à l'origine ethnique, à la géographie, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'apparence physique ou au statut social. Nous sommes particulièrement attentifs aux histoires criminelles. »
- Utilisez des mots qui soulignent l'agence et/ou la résilience des survivantes et évitez les mots qui impliquent un manque d'agence ou qui détournent la responsabilité de l'auteur de l'infraction. N'utilisez pas de langage condescendant ou paternaliste.
 - P. ex. : Lorsque vous écrivez sur la violence à l'égard d'une femme en situation de handicap, écrivez de manière à ne pas placer son handicap au centre de l'histoire ou de manière à la déresponsabiliser;
 - P. ex. : La solution à la VBG n'est pas de « protéger les femmes », mais de remettre en question le patriarcat, le racisme systémique et d'autres formes d'oppression, et d'obliger les auteurs à assumer leurs responsabilités. **Si les femmes n'étaient pas la cible de tant de violence, elles n'auraient pas besoin de protection.**

Survivantes triomphantes

Pensez à montrer, lorsque c'est possible et approprié, les survivantes sous un jour puissant et triomphant. Montrez-les aller de l'avant, continuer leur vie, retrouver la joie, atteindre leurs objectifs. Oui, le traumatisme de la VBG est réel, mais la vie d'une survivante ne se résume pas à cela. Le fait de présenter les survivantes de la violence basée sur le genre sous un jour fort et positif dans votre journalisme peut les aider à reprendre du pouvoir et les soutenir dans leur cheminement vers la guérison. Ce faisant, vous combattrez également les faux récits de la VBG qui nous disent que seules les femmes frêles, fragiles et brisées subissent la violence, alors que nous savons que ce n'est pas le cas.

- Si vous êtes incertain de la terminologie à utiliser pour nommer certaines cultures ou communautés impliquées dans un reportage sur la VBG, communiquez avec un expert d'une organisation communautaire et informez-vous;
- Utilisez les noms et les pronoms corrects pour toute personne au sujet de laquelle vous écrivez ou que vous citez. Ne présumez pas des noms ou des pronoms. Si vous réalisez un reportage ou une entrevue avec une personne de la communauté 2ELGBTQ+, demandez-lui comment elle souhaite être identifiée dans le reportage.
 - **REMARQUE :** Jce n'est pas parce que le nom et/ou les pronoms d'une personne se trouvent ailleurs (p. ex. : documentation, médias sociaux) qu'ils doivent être utilisés dans les médias. Il peut être dangereux pour les personnes 2ELGBTQ+ d'être désignées par certains pronoms ou noms en public et ces personnes doivent pouvoir décider elles-mêmes. **Encore une fois, si vous n'êtes pas certain(e), n'hésitez pas à demander.**

Langage qui blâme les victimes

- **Comportements de la survivante** : N'utilisez pas un langage qui met l'accent sur le comportement des survivantes. Cela revient à blâmer les victimes et peut avoir des conséquences néfastes. Même en mettant l'accent sur les comportements des victimes que la société considère comme « bons » ou « corrects », vous risquez de perpétuer les mythes de la culpabilisation des victimes. Il n'y a pas de « victime parfaite de la VBG », de nombreuses femmes et filles ne correspondent pas à l'image patriarcale de la victime parfaite (fragile, effrayée, silencieuse, secouée, brisée, etc.)
 - P. ex. : qualifier un certain comportement d'« erreur » ou laisser entendre qu'il y a eu manque de jugement, souligner inutilement le niveau de résistance de la victime, ou inclure des détails non pertinents tels que les vêtements ou les actions avant/après l'incident de VBG.
- **Le lieu, le lieu, le lieu...** : Ne décrivez pas les facteurs environnementaux ou les lieux d'une manière qui pourrait être interprétée comme une « raison » de la violence (p. ex. : terrain de jeu sombre, bar vide, route déserte, maison d'une fraternité, etc.). Cela revient à blâmer la victime et à ne pas faire peser la responsabilité sur l'agresseur. **Les femmes devraient pouvoir exister dans n'importe quel endroit sans y subir de violence ;**
- **Évitez d'accorder trop d'importance aux mesures d'autoprotection, comme** : Des inclusions multiples, la police qui rappelle aux membres de la communauté de verrouiller les portes et les fenêtres et de « rester vigilants », etc. En faisant porter aux femmes la responsabilité de ne pas être « victimes » de la violence des hommes, on les rend involontairement responsables de la violence (voire de la mort) qu'elles subissent de la part de quelqu'un d'autre et on détourne l'attention de la problématique de la violence masculine à l'égard des femmes ;
- **Consommation de substances et dépendances** : Do Ne soulignez pas le fait qu'une survivante ou victime a consommé des substances ou souffre d'une dépendance. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'elle ait subi de la violence. Le fait d'évoquer la consommation d'alcool ou de drogue ou la dépendance crée des préjugés et rejette la responsabilité sur la victime, insinuant qu'elle a « mérité » la violence. **Les femmes et les personnes de diverses identités de genre méritent de vivre à l'abri de la violence, qu'elles aient consommé ou non une substance.**
- **Rester ou retourner auprès d'un partenaire violent** : Dans votre rapport, n'accusez pas les survivantes (même indirectement) de ne pas avoir quitté un partenaire violent ou d'être retournées auprès de lui. Cela implique que les survivantes sont responsables de la violence à laquelle elles sont confrontées et omet de reconnaître le cycle de la violence, le pouvoir du contrôle coercitif et les nombreux risques auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles quittent un partenaire violent (dommages aux enfants, féminicide, etc.) ainsi que les autres raisons pour lesquelles les femmes ne peuvent pas partir ;
- Sachez que les survivantes vont fréquemment renvoyer la police, même lorsque ce sont elles qui ont appelé le 911. Les raisons en sont complexes et liées aux cycles de violence, au contrôle coercitif et à la peur des répercussions.

« Pourquoi ne part-elle pas ? »

Si votre journalisme pose cette question, que ce soit directement ou indirectement, un changement s'impose. L'article devrait plutôt mettre l'accent sur les raisons pour lesquelles elle ne pouvait pas partir et transmettre les connaissances sur la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif de manière à prévenir ce type de violence.

Criminalisation des femmes qui dénoncent ou subissent la violence

- S'il est vrai que les femmes sont capables de commettre des violences, il est important de noter que dans les cas de violence entre partenaires intimes, les femmes commettent souvent des violences en état de légitime défense, ou pour se protéger elles-mêmes et/ou leurs enfants d'un préjudice supplémentaire ;
- Les femmes se retrouvent parfois confrontées à des accusations criminelles lorsqu'elles appellent la police pour signaler des violences entre partenaires intimes. Les femmes autochtones, racialisées et les nouvelles arrivantes/migrantes sont particulièrement exposées au risque de criminalisation lorsqu'elles signalent des actes de violence à la police ;
- Comme nous l'avons constaté dans le cadre de la violence masculine à l'égard des femmes, il existe un schéma courant et inquiétant où les hommes violents appellent la police avant que la femme ne le fasse pour éviter d'être accusé ou pour la criminaliser et compromettre son avenir (une tactique de [contrôle coercitif](#)).

Langage pour évoquer les agresseurs

- N'invisibilisez pas les auteurs de VBG dans vos rapports. Utilisez des mots qui obligent les agresseurs à rendre des comptes ;
- Au lieu d'utiliser un langage passif pour décrire la violence, utilisez un langage actif qui attire l'attention sur les gestes de l'agresseur. Sans un agresseur explicite, la société peut continuer à ignorer le problème passif et anonyme de la VBG, qui constitue pourtant une urgence nationale. Lorsque les agresseurs sont placés au centre du problème, nous pouvons continuer à faire pression pour l'éradication de la VBG. Nous reconnaissons les limites du langage des journalistes, mais nous les encourageons à appliquer cette recommandation dans le cadre des contraintes juridiques qui leur sont imposées.
 - P. ex. : Au lieu de « *Une femme poignardée sur le TTC* », dites « *Arrestation d'un homme après qu'une femme ait été poignardée sur le TTC* » ;
 - P. ex. : Utilisez Violence masculine à l'égard des femmes lorsque cela est approprié, par opposition à Violence faite aux femmes, qui n'est pas spécifique ;
 - P. ex. : Abandonnez l'expression « violence féminine ». Elle est vague et implique que les femmes sont responsables de la violence qu'elles subissent de la part des hommes.
- Évitez d'utiliser un langage sympathique pour décrire les auteurs de VBG ou leurs actions. Les citations décrivant les agresseurs comme « un père formidable » ou « un homme aimant », ou les décrivant par rapport à leurs succès antérieurs, comme « un héros décoré » ou « un professeur doué », insinuent l'incrédulité quant au fait qu'il puisse être violent ;
- Lorsque vous écrivez sur les agresseurs, n'utilisez pas d'étiquettes sensationnelles telles que « monstre », « fou » ou « maniaque » pour les décrire. La création de récits trompeurs détourne l'attention de la justice pour les survivantes et brosse un portrait erroné des auteurs de VBG, qui seraient tous des malades mentaux ou des personnes instables. Pour en savoir plus sur la santé mentale, [consultez la section Cadres de référence](#) ;
- Évitez les surnoms d'agresseurs qui mettent l'accent sur des détails graphiques. Par exemple, le « poignardeur du centre commercial de Sudbury » (exemple fictif). Dans cet exemple, l'agresseur n'est pas nommé, l'identité de la survivante ou de la victime est effacée, et le surnom dramatise la violence et met l'accent sur des détails inutilement graphiques, ce qui détourne l'attention du problème sociétal plus large. **Par ailleurs, ce n'est pas le centre commercial qui a été poignardé, mais bien une femme.**

Un langage qui minimise et banalise la violence basée sur le genre

- Des termes tels que dispute conjugale, incident familial et prise de bec minimisent les abus subis par les victimes de la violence entre partenaires intimes, et impliquent que la violence est une affaire mineure, privée, plutôt qu'un problème sociétal plus large avec des conséquences souvent mortelles. Le terme « violence entre partenaires intimes » désigne plus précisément la violence subie par les survivantes et rattache les incidents isolés à un schéma plus large de violence faite aux femmes par leurs partenaires intimes. **La violence entre partenaires intimes et un simple désaccord entre deux membres d'un couple sont deux choses très différentes ;**
- Évitez les termes tels que « aléatoire », « étrange », « choquant », « inévitable » et imprévisible lorsque vous décrivez la VBG. Utilisez plutôt des mots qui soulignent la nature sociale, évitable et souvent très prévisible de la VBG.
 - Si un rapport de police peut qualifier un incident d'« aléatoire », le fait de reprendre ce langage dans les articles de presse risque d'effacer des schémas plus larges de violence faite aux femmes, aux filles et aux communautés marginalisées. Cela ne tient pas compte non plus de la pléthore de recherches universitaires sur la VBG concernant les signes d'alerte et les signaux d'alarme ;
 - La violence masculine à l'égard des femmes n'est pas « hors de l'ordinaire » ou « choquante ». En fait, elle est si répandue qu'une femme sur trois dans le monde l'a subie. Présenter la violence masculine à l'égard des femmes comme un phénomène hors du commun contribue en fait à maintenir les environnements dans lesquels elle se produit. (P. ex. : *Un ex-mari enragé choque la communauté par une attaque soudaine et violente, ou Une vague de contamination de verres d'alcool est tout à fait impossible à éviter, selon un chef de police*) ;

- Évitez les citations de la police telles que « *Aucun autre risque pour la sécurité publique* » qui sont faites après l'arrestation d'un auteur de VBG. Les femmes sont toujours exposées à la violence masculine, et les déclarations de ce genre ne font que glorifier les efforts de la police et ne reconnaissent pas le risque systémique et toujours présent de violence pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre.
- Pour les enfants qui sont témoins de violence ou du meurtre de leur mère (féminicide), n'utilisez pas l'expression « les enfants n'ont pas été blessés » pour décrire le fait qu'ils n'ont pas été physiquement attaqués. Cette expression efface les effets psychologiques et émotionnels profonds, intenses et permanents du fait d'être témoin de violences, ainsi que les effets profonds de la perte d'un parent ;
- Veillez à ce que votre langage ne minimise pas ou n'aseptise pas la violence qui se produit dans le cadre d'une relation intime. Souvent, les hommes qui commettent des violences à l'égard des femmes bénéficient de ce que la professeure Myrna Dawson a appelé la « décote d'intimité », c'est-à-dire que leurs crimes sont considérés comme moins graves parce qu'ils ont une relation intime avec la victime ou survivante ;
- S'abstenir d'utiliser uniquement les acronymes des types de VBG après les avoir présentés. Par exemple, après avoir présenté les mutilations génitales féminines et l'excision, la violence entre partenaires intimes ou les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, évitez d'utiliser les termes VPI, MGF/E ou FFADA dans l'ensemble de l'article. L'utilisation d'acronymes est acceptable et parfois nécessaire, mais gardez à l'esprit que l'utilisation excessive d'acronymes peut aseptiser la violence et la rendre anonyme et vague, ce qui finit par désensibiliser le public ;
- Soyez précis dans votre langage pour décrire le type de violence qui est détaillé dans le récit (p. ex. : la violence entre partenaires intimes, les mutilations génitales féminines et l'excision, le féminicide, le viol, etc.) Ne vous contentez pas de l'étiquette générale de VBG ou de VFF, alors qu'il existe des définitions plus précises.
 - P. ex. : lorsque vous faites état d'une agression sexuelle, n'utilisez pas de termes qui minimisent les gestes tels que « *attouchements sexuels* » ou « *attouchements inappropriés* » ou « *relations sexuelles non consensuelles* ». Au lieu de cela, qualifiez les actes pour ce qu'ils sont (harcèlement, violence, abus, agression ou viol, selon ce qui est approprié) ;
 - P. ex. : « *Avoir des relations sexuelles avec une mineure* » constitue un viol d'enfant. Décrivez-le comme tel ;
 - P. ex. : lorsqu'on parle d'une jeune impliquée, des termes comme « *femme mineure* » modifient la perception de la victime ou de la survivante et aseptisent la violence. Une femme ne peut pas être « *mineure* ». Elle est soit adulte, soit enfant/jeune ;
 - P. ex. : utiliser le terme « *maltraitance envers les aîné(e)s* » pour mettre en évidence la prévalence de la violence à l'égard des victimes plus âgées ;
 - P. ex. : utiliser le terme « *violence entre partenaires intimes* » plutôt que « *violence conjugale* », dans la mesure du possible. La violence n'a rien de « *conjugal* » et, bien que ce terme soit encore largement utilisé, il est dépassé et contribue à aseptiser ou à légitimer la violence.



Reportages sur le féminicide

- Le féminicide est le meurtre d'une femme ou d'une fille en raison de son sexe ou de son genre, le plus souvent par des hommes, qui sont mus par la misogynie et le besoin de conserver leur pouvoir et leur contrôle sur leurs victimes. Il est profondément lié à l'inégalité entre les sexes, au patriarcat et au colonialisme, ainsi qu'à des croyances bien ancrées sur le rôle des femmes et des hommes (Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation 2023 ; Aura Freedom International, 2023) ;
- Utilisez le mot **féminicide** dans vos rapports lorsque c'est possible, même si le Canada n'a pas officiellement reconnu le terme en date de 2023. Nous vous recommandons de vous référer à [l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation](#) pour obtenir une vue d'ensemble du féminicide et des statistiques sur le féminicide au Canada. Pour des statistiques sur le féminicide en Ontario, nous vous recommandons les rapports mensuels et annuels de [l'OAITH](#) sur les féminicides ;
- Si l'on hésite à utiliser le terme féminicide en raison de faits inconnus ou d'autres obstacles, nous recommandons d'utiliser l'expression « féminicide présumé » dans la mesure du possible et de citer des expert(e)s du secteur de la VBG dans l'article pour fournir un contexte et des informations supplémentaires sur ce qu'est le féminicide et ce à quoi il ressemble réellement au Canada. Attribuer la catégorisation du féminicide à un(e) expert(e) ou activiste en matière de VBG, plutôt que de privilégier la voix des services policiers, est un moyen de contourner les restrictions en matière de déclaration et autres obstacles ;
- Les femmes et filles autochtones disparues et assassinées ne sont pas seulement des cas de féminicide, mais une continuation du génocide des peuples autochtones au Canada. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section [Autochtone](#) ci-dessous
- Évitez de présenter le féminicide comme le résultat d'une « rupture ». Cela efface la trajectoire plus longue de la violence (qui n'est pas toujours physique) qui mène souvent au féminicide. Cela occulte également d'autres facteurs de féminicide et de FF2E+ADA tels que la misogynie et le racisme systémique et se concentre plutôt sur la santé mentale. Pour plus d'informations, consultez la page [Justifier la violence basée sur le genre](#).
 - Le féminicide est rarement un incident isolé ; au contraire, ces meurtres sont souvent le résultat d'une violence ciblée, chronique et/ou croissante à l'égard des femmes et des filles de la part des hommes, que ce soit dans le contexte de l'intimité ou de la part d'hommes ayant des antécédents de violence à l'encontre des femmes et des filles de manière plus générale ;
 - Les féminicides, en particulier lorsqu'ils sont commis par des partenaires masculins, sont souvent décrits comme des « crimes passionnels » ; cependant, ces meurtres sont aussi, voire plus susceptibles d'être planifiés que d'autres types de meurtres. **Le féminicide est l'une des formes de meurtre les plus faciles à prévenir ;**
- Reliez la violence entre partenaires intimes et la violence familiale au féminicide, dans la mesure du possible. Si les femmes et les filles peuvent être et sont tuées par des inconnus, elles courent en réalité le plus grand danger dans leur propre maison et sont plus susceptibles d'être tuées par des hommes qu'elles connaissent bien (partenaires intimes, époux, pères, frères, fils, etc.) ;
 - N'insinuez pas que le fait de quitter une situation violente résoudrait tout. Au contraire, concentrez-vous sur la présentation de faits et d'informations provenant de sources fiables en matière de VBG, ainsi que sur les ressources en matière de planification de la sécurité et de soutien psychologique. Dans le cas de la violence entre partenaires intimes, l'un des moments les plus dangereux pour une femme et ses enfants est en fait celui où elle quitte la situation. Pour garder le contrôle et « montrer qui est le patron », certains agresseurs tuent leur ex-partenaires. Dans des cas extrêmes, ils tuent leurs propres enfants (filicide) pour punir leur mère d'être partie et pour continuer à abuser de leur ex-partenaire par l'intermédiaire de leurs enfants. Ces meurtres sont délibérés et calculés, car l'agresseur sait qu'il n'y a pas de pire douleur pour une mère. Pour en savoir plus, consultez la directive ci-dessous



Appelez ça un féminicide

- Reliez la négligence du tribunal de la famille, de la police ou des services de protection de l'enfance et les alertes Amber aux féminicides et aux filicides lorsque cela est possible et approprié. Si cela n'est pas possible dans l'immédiat, parce que les preuves sont encore en train d'être recueillies, rédigez ultérieurement des articles de suivi et des reportages qui établissent des liens entre les hommes qui enlèvent leurs enfants et/ou leur font du mal pour continuer à abuser de leur partenaire/ex-partenaire par l'intermédiaire de leurs enfants. Il n'y a pas de meilleur moyen de blesser une mère que de blesser ses enfants ; les agresseurs le savent et utilisent leurs propres enfants comme pions. Dans certains cas, ils iront jusqu'à les assassiner ;
 - Nous vous recommandons de consulter la loi Keira, fondée par Jennifer Kagan en l'honneur de sa fille Keira, qui a été assassinée de cette manière par son père alors qu'elle n'avait que quatre ans. Chaque année au Canada, de nombreux enfants sont tués dans le contexte de la violence entre partenaires intimes.
- Les meurtres suivis d'un suicide sont souvent des cas de féminicide et de violence masculine à l'égard des femmes. Par exemple, un homme peut tuer sa femme (féminicide), ses enfants (filicide) puis lui-même (suicide) en raison d'une séparation récente ou pour punir sa partenaire d'avoir demandé le divorce et/ou la garde des enfants. Cependant, l'attention des médias est souvent portée sur la nature graphique et tragique du meurtre suivi d'un suicide (le crime) plutôt que sur la véritable nature du féminicide et des manifestations les plus extrêmes de la violence masculine à l'égard des femmes, qui se produisent bien trop souvent au Canada ;
- Pour les cas de féminicide par arme à feu, incluez des statistiques sur la façon dont la possession d'une arme à feu augmente le risque de féminicide. Ces informations existent et différentes études ont été réalisées ;
- Dans les cas de fusillades/tueries de masse, recherchez des défenseurs de la VBG et des expert(e)s du secteur de la VBG pour faire le lien entre la misogynie, la suprématie blanche, la violence masculine à l'égard des femmes, les fusillades/féminicides de masse. Des recherches existent et doivent être mises en évidence afin de prévenir d'autres violences et de dissiper les mythes sur la VBG ;
- Si des noms comme « attaque à la fourgonnette à Toronto » et « massacre de Montréal » sont faciles à utiliser et à retenir, ils aseptisent et minimisent ce qui s'est réellement passé. Ce n'est pas une fourgonnette ou une ville qui a été ciblée et tuée dans ces cas-là, mais des femmes. Dans la plupart des cas de féminicide de masse, le principal moteur est la misogynie et cela doit être souligné ;
- Ne fournissez pas de statistiques et d'informations sur les féminicides en rapport avec le nombre de femmes tuées par rapport aux hommes, mais plutôt sur la manière dont elles sont tuées et sur la dynamique de pouvoir impliquée.
 - Le féminicide est une forme de meurtre qui souligne « comment » et « pourquoi » les femmes et les filles sont tuées en raison de leur sexe ou de leur genre - ce qui est différent de la façon dont les hommes et les garçons sont tués, bien que les uns et les autres soient principalement tués par des hommes ;
 - Le féminicide est également étroitement lié à la violence entre partenaires intimes et à la violence familiale (bien qu'il puisse également être le fait d'étrangers). En revanche, la recherche internationale montre que les meurtres d'hommes sont rarement liés au maintien du pouvoir et du contrôle dans une relation intime ou familiale. Il est également rarement lié à la haine des hommes ;
 - La sensibilisation au féminicide consiste à attirer l'attention sur tout cela. Il ne s'agit pas de dire que la mort des femmes a plus d'importance, mais qu'elle a réellement DE L'IMPORTANCE.



Le pouvoir (et la responsabilité) d'un gros titre

Nous vivons dans un monde rapide et occupé. Nombreuses sont les personnes qui n'ont que le temps de lire les gros titres avant de se faire une opinion sur un sujet d'actualité. En effet, ces titres ont beaucoup de pouvoir et sont sans doute la partie la plus importante d'un article de presse, mais il va de soi qu'« *un grand pouvoir entraîne de grandes responsabilités* ». Un titre de manchette rédigé de manière irresponsable peut en effet contribuer à créer un environnement propice à la violence à l'égard des femmes et des filles. Nous pensons qu'il est de la responsabilité des journalistes de veiller à ce que les gros titres qu'ils écrivent sur les histoires de VBG aillent au-delà de l'appât du clic sensationnel, et dépeignent plutôt des images exactes de la VBG et de ceux qui la subissent. Un gros titre écrit de manière responsable peut changer les perceptions négatives de la VBG et contribuer à une meilleure compréhension de la VBG et, ultimement, à son éradication dans nos communautés.

Conseils généraux en matière de langage

Utilisez un langage basé sur les droits de la personne. La VBG sous toutes ses formes est une violation des droits de la personne des femmes, des filles et des personnes de diverses identités. Traitez-la comme telle.



- Utilisez un langage qui reflète l'ampleur du problème. La violence masculine à l'égard des femmes est une urgence nationale. Par conséquent, nos mots doivent refléter l'enjeu, et non le minimiser.
 - P. ex. : pandémie, urgence nationale, violation des droits de la personne, problème très répandu, etc..
- N'utilisez pas de langage sensationnaliste : Les mots qui attirent l'attention et les pseudonymes alarmistes déshumanisent les survivantes, diminuent la gravité du traumatisme infligé par l'agresseur et répandent des mythes dangereux sur la VBG. Pour en savoir plus sur le sensationnalisme, consultez [la section Cadres de référence](#) ;
- Ne perpétuez pas le sexisme et ne soutenez pas des normes de genre rigides à travers vos reportages sur la VBG. Les représentations de l'hypermasculinité et de l'hyperféminité peuvent contribuer à l'augmentation des taux de VBG/VFF. Le langage peut soit renforcer, soit remettre en question les stéréotypes néfastes sur la VBG ;
 - P. ex. : dépeindre les femmes comme sexuellement soumises et serviles à l'égard des hommes alimente l'idéologie néfaste selon laquelle « les femmes doivent être sexuellement disponibles dès que l'homme le veut » et justifie donc des actes tels que le viol conjugal.
- Ne pas perpétuer les stéréotypes racistes ou d'autres idées oppressives sur les groupes marginalisés (c'est-à-dire les Noirs, les Autochtones et les personnes de couleur, les migrant(e)s/réfugié(e)s/nouvelles et nouveaux arrivants, les groupes 2ELGBTQ+, les personnes en situation de handicap, les communautés musulmanes et d'autres groupes religieux, etc.) Pour plus d'informations, consultez [L'importance de l'intersectionnalité sous la section Cadres de référence](#) ;
- Nommez et écrivez des articles sur toutes les formes de VBG qui vont au-delà de la forme physique, ce qui inclut notamment la VBG émotionnelle, psychologique, financière, médicale, coloniale, et bien d'autres formes encore. Incluez des informations sur la façon dont ces formes peuvent être tout aussi nocives et dommageables, tout en restant « invisibles » pour les personnes extérieures.

Cadres de référence

Le thème des *Cadres de référence* pose la question de savoir si les représentations médiatiques placent les incidents de VBG dans un contexte social plus large d'inégalité entre les genres, de patriarcat, de racisme systémique, de colonialisme, de capacitisme, d'homophobie et d'autres forces d'oppression, ou si elles présentent la VBG comme des incidents singuliers et privés qui ne reflètent pas un problème global de droits de la personne. La manière dont les journalistes présentent la VBG a un impact important sur le discours social autour de la VBG. **Définir correctement la VBG peut contribuer à y mettre un terme.**



Cadres de référence

Une note sur la neutralité

- Reconnaître que la nature du signalement de la VBG n'est pas neutre par nature. Chaque aspect du reportage peut créer des préjugés, tels que la familiarité ou l'aisance avec le sujet, le niveau d'éducation, la situation intersectionnelle, l'expérience vécue ou l'absence d'expérience, le choix de la langue, etc **Posez-vous la question : pourquoi est-il acceptable de demeurer neutre dans les reportages sur la violence masculine à l'égard des femmes, mais pas dans les reportages sur d'autres violations des droits de la personne ?**
- Le « cadrage » se produit lorsqu'on raconte une histoire, que ce soit conscient ou non. Écrire en adoptant un cadre de référence « neutre » favorise souvent ceux qui ont historiquement bénéficié des systèmes en place ;
- Ajouter du contexte ne signifie pas écrire de manière biaisée ou en se basant sur des opinions. Cela signifie simplement que l'on présente des faits qui contribuent à contextualiser les récits de VBG, en particulier lorsque l'on sait peu de choses sur une situation donnée ;
- S'appuyer uniquement sur les voix de la police, les communiqués de presse de la police et les données de la police n'est pas neutre. Mettre les sources policières au centre du récit ne fait que présenter une perspective unilatérale de la problématique en question.

« Ce n'est pas aléatoire »

Cadre épisodique

- Évitez le cadrage épisodique des reportages sur la VBG. Les cadres de référence épisodiques entraînent des réponses individualistes, tandis que les cadres de référence sociaux suscitent un sentiment de responsabilité collective. **Conseil : si votre récit blâme des individus, des communautés, des environnements, des maladies ou des cultures plutôt que de s'attaquer à la VBG systémique, c'est le signe qu'il utilise un cadre de référence épisodique ;**
- Inscrire la VBG dans le cadre de référence :
 - D'un problème social, systémique ;
 - D'une violation généralisée des droits de la personne enracinée dans l'inégalité entre les genres
 - D'une urgence nationale ;
 - D'une forme fréquente et répandue d'oppression que l'on retrouve dans toutes les sociétés.
 - Voir le thème [Langage](#) pour plus de détails sur le cadrage de référence épisodique.
- **La fréquence de la VBG :** Recherchez des histoires de VBG et écrivez plus fréquemment sur la VBG afin de dresser un tableau précis de ce phénomène et de la manière dont il affecte nos communautés. Des reportages plus fréquents sur la VBG nous permettront à tous de reconnaître qu'il s'agit d'une urgence nationale. Au plus fort de la pandémie de COVID-19, les reportages sur la maladie étaient nombreux. On y parlait de mesures préventives, d'accès aux vaccins et de bien d'autres choses, ce qui a permis de sensibiliser davantage la population. Cela n'a JAMAIS été le cas pour la pandémie de violence masculine à l'égard des femmes, mais nous savons maintenant qu'il est possible pour les médias de se mobiliser et de s'attaquer aux pandémies de manière systématique, fréquente et organisée ;
- En cours de rédaction, interrogez-vous sur ce que le public retiendra de votre article. Vos lecteurs tireront-ils de votre article une liste *de gestes qu'ils pourraient poser pour prévenir la violence ?* Ou retiendront-ils plutôt une liste *des raisons pour lesquelles il est peu probable qu'ils soient touchés par la violence mentionnée dans l'article ?* S'il s'agit de cette dernière option, il serait sans doute préférable de recadrer la manière dont vous abordez la violence dans votre reportage.

Cadrage des survivantes et de leurs communautés

- Faites preuve d'attention, d'intégrité et de respect dans votre cadrage en écrivant en solidarité avec les victimes et les survivantes de la VBG. Ce type de cadrage demande du temps et de l'intentionnalité. Commencez vos articles en faisant preuve de respect et de compassion à l'égard des survivantes/victimes, de leurs familles et de leurs communautés, et en mettant leurs points de vue au centre du récit ;
- Lorsque vous choisissez l'angle et la trame narrative de votre récit sur la VBG, tenez compte du public avec lequel vous partagez cette nouvelle. Songez plus particulièrement à la famille/la communauté des survivantes/victimes présentées dans l'article. **Faites preuve d'empathie et de compassion en réfléchissant à ce que vous ressentiriez si vous ou votre proche en étiez le sujet ;**
 - P. ex. : Tenez compte du fait qu'il est possible que des proches soient informés de l'événement violent par l'entremise des médias ;
 - P. ex. : Incluez un paragraphe qui humanise la victime ou la survivante. Par exemple, parlez de ses passions, de ses passe-temps, de l'influence qu'elle exerce ou exerçait sur la communauté, etc. ;
 - P. ex. : Incluez les « enseignements » des survivantes et/ou de leurs familles (par exemple, indiquez comment leur famille souhaite que l'on se souvienne de la victime).
- Évitez de présenter et de dépeindre les survivantes comme étant faibles, effrayées, fragiles, etc. Cela ne fait que renforcer la vision étroite et patriarcale des victimes de VMEF et perpétuer les mythes sur la VBG. Voir la [section Langage](#) pour plus d'informations à ce sujet.

Cadrage sensationnaliste

- Rédigez en suivant des normes éthiques rigoureuses qui vont au-delà du sensationnalisme et de la « pornographie du tragique ». L'utilisation d'une accroche suscitant un intérêt rapide n'est pas seulement simpliste et paresseuse, mais également trompeuse et dommageable ;
- Reformulez vos articles en fonction de votre responsabilité d'informer, et non du désir de vendre de la copie ;
- Ne vous concentrez pas sur les détails graphiques ou inutilement violents des histoires de VBG pour accroître l'attention. Votre reportage n'est une occasion de susciter la peur et de répandre des mythes sur la VBG. Voir la [section Langage](#) pour d'autres recommandations
 - P. ex. : N'utilisez pas de titres qui attirent l'attention, de titres tape-à-l'œil qui minimisent l'expérience de la survivante, omettent le contexte et ignorent la gravité de la VBG. Voir la section Langage pour d'autres recommandations. Ne répandez pas de mythes sur le danger présenté par les étrangers et ne faites pas preuve de sensationnalisme lorsque vous rapportez un événement de violence basée sur le genre commise par un agresseur inconnu. La VBG est le plus souvent perpétrée par des personnes connues de la survivante/victime ;
 - Ne limitez pas vos rapports sur la violence entre partenaires intimes aux cas les plus horribles, les plus violents, les plus tragiques ou les plus médiatisés. Cela contribue à nier la pandémie de VPI et les nombreuses formes de contrôle coercitif, souvent invisibles, utilisées par les agresseurs pour briser lentement leurs victimes, pièce par pièce.

Pas de quoi vous divertir – Les cas de VBG impliquant des célébrités dans les médias

- Ces directives s'appliquent à tous les cas de VBG, y compris ceux impliquant des célébrités. Il peut être difficile de voir nos héros d'enfance ou des célébrités que nous aimons accusées d'agressions, mais nous savons que des hommes de tous horizons (y compris des hommes prospères et charismatiques) peuvent perpétrer et perpétrent de la VBG.
- Une couverture irresponsable de la VBG impliquant des célébrités ne fait que renforcer les environnements patriarcaux dans lesquels la VBG/VFF prospère.
- Ne traitez pas les cas de VBG impliquant des célébrités comme des « sagas » ou des « romans-savon ». La VBG chez les célébrités n'est pas une occasion de gagner des abonnés ou d'obtenir des clics.

L'importance de l'intersectionnalité

- Reconnaissez que la violence basée sur genre est le résultat d'inégalités extrêmes qui recoupent différentes identités et fournissez des informations sur la manière dont ces identités sont confrontées à des formes de violence différentes;
- Qui sont les victimes « dignes » de la VBG ? Quels types de femmes la société juge-t-elle « plus dignes » d'empathie, de compassion, de soins et d'accès à la justice ? Comment votre journalisme encadre-t-il les femmes qui subissent la violence non seulement en tant que femmes, mais aussi en tant que femmes noires, femmes autochtones, personnes vivant avec un handicap, femmes musulmanes, etc. Sont-elles blâmées pour la violence qu'elles subissent alors qu'elles n'y sont pour rien ?
- Trouvez des moyens d'informer votre public que si les femmes de tous horizons peuvent subir et subissent des violences, les oppressions systémiques font que certaines femmes sont particulièrement exposées. **Cela vous aidera également à rédiger des textes antiracistes et à éviter les stéréotypes.**
 - P. ex. : Dans les cas de violence à l'égard des personnes de diverses identités de genre et de sexe, placez la violence dans le contexte plus large de la violence à l'égard des communautés 2ELGBTQ+ et de l'hétéropatriarcat et de la manière dont ils sont liés à des normes de genre rigides. Pour plus de ressources et d'informations, veuillez consulter le site Web [Le réseau Enchanté](#) ;
 - P. ex. : Dans les cas de violence à l'égard des femmes noires, vous pouvez souligner les intersections mortelles de la misogynie et du racisme anti-noir (Misogynoir). Pour plus d'informations sur la violence à l'égard des femmes et des filles racialisées et des personnes diverses identités genre, consultez *Colour of Violence : Race, Gender & Anti-Violence Services par Battered Women's Support Services (2022)*;
 - P. ex. : Selon les statistiques les plus récentes de Statistique Canada, les victimes de crimes haineux commis à l'encontre des populations autochtones et musulmanes sont plus susceptibles d'être des femmes. Pour plus de ressources et d'informations sur la VBG à l'encontre des femmes musulmanes, veuillez vous référer au [Conseil canadien des femmes musulmanes](#) ;
 - P. ex. : Dans les cas de violence à l'égard des femmes/filles en situation de handicap, situez la violence dans le contexte d'un éventail plus large d'abus auxquels ces femmes sont confrontées, des vulnérabilités accrues et du ciblage des femmes/filles en situation de handicap, ainsi que du manque systémique de services accessibles pour les divers handicaps existants. Pour plus d'informations, consultez *La fiche d'information de DAWN Canada sur les femmes en situation de handicap et la violence* ;
 - P. ex. : Dans les cas de violence à l'égard des femmes migrantes/nouvelles arrivantes/réfugiées, soulignez le risque accru de VBG et de traitement haineux auquel ces femmes sont confrontées en raison de l'intersection des identités et des formes de discrimination, ainsi que du manque d'accès à des parcours de migration sécuritaires. Pour plus d'informations, consultez le rapport 2021 d'ONU Femmes sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes migrantes et réfugiées (ONU Femmes, 2021) ;
 - P. ex. : Lors de la présentation de reportages portant sur la VBG à l'égard des femmes criminalisées, indiquez que les femmes criminalisées sont très susceptibles d'avoir subi de la violence avant leur criminalisation et qu'elles sont confrontées à un risque accru d'abus une fois emprisonnées (Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, 2014) ;
 - P. ex. : Insistez sur les facteurs aggravants que sont la stigmatisation et la criminalisation dans les récits de VBG à l'égard des travailleuses du sexe. Veillez à ce que vos écrits ne normalisent ni ne justifient le risque accru de VBG auquel sont confrontées les travailleuses du sexe. Pour plus d'informations, consultez le *Pace Media Tool Kit for Sex Workers, Journalists, and Allies (2022)* ;

- P. ex. : Expliquez pourquoi certaines victimes/survivantes refusent de quitter une situation de violence. Par exemple, les femmes à faible revenu sont parfois financièrement dépendantes de leur agresseur ou incapables de subvenir aux besoins de leurs enfants avec un seul revenu. Ce contexte peut modifier considérablement le point de vue des lecteurs sur les victimes de VBG et les aider à mieux comprendre les différents facteurs qui influencent la décision des femmes de partir ou de rester (Fondation canadienne des femmes, 2022);
- P. ex. : Lorsque vous parlez de la VBG en zone rurale, fournissez le contexte important selon lequel la violence à l'égard des femmes en zone rurale est 75 % plus élevée que pour les femmes en zone urbaine. Cela s'explique par une myriade de facteurs, dont l'isolement physique, les obstacles aux services et le manque d'intimité dans des communautés soudées et isolées. (VAW Learning Network, 2021);
- P. ex. : Lorsque vous rapportez de la violence à l'égard des femmes plus âgées, évitez les généralisations et les stéréotypes qui présentent les personnes âgées comme intrinsèquement fragiles ou vulnérables, mais soulignez le manque de soutien social pour les victimes de VBG qui sont plus âgées, ou qui sont en situation de handicap. Pour plus de ressources et d'informations sur la VBG à l'égard des femmes plus âgées, veuillez vous référer au [Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés](#).

Justifier la violence basée sur le genre

- **Justifier la VBG par la santé mentale** : Abandonnez le cadrage de la violence basée sur le genre sous l'angle de la santé mentale. La VBG n'est pas un problème de santé mentale ou de toxicomanie. Ne la réduisez pas à cela. Si la santé mentale peut être un facteur entraînant la VBG, le fait de réduire les motivations des agresseurs à des problèmes de santé mentale perpétue des stéréotypes néfastes sur la santé mentale et nie la nature systémique des nombreuses formes de violence basée sur le genre;
- **Justifier la VBG par l'alcool** : Ne laissez pas entendre, explicitement ou implicitement, que l'alcool ou d'autres substances justifient la VBG ou en sont la cause. En attribuant la responsabilité de la VBG à l'alcool, vous déresponsabilisez l'agresseur. En justifiant la VBG par l'alcool, vous perpétuez des habitudes néfastes de blâme de la victime. De plus, de nombreuses personnes qui consomment de l'alcool n'ont pas recours à la violence;
- **Justifier la VBG par la culture** : Ne présentez pas les formes de VBG comme des problèmes culturels dans certaines communautés, et ne justifiez pas la VBG comme une norme culturelle, une « tradition », une pratique d'« honneur » ou un élément acceptable d'une religion.
 - P. ex. : N'excusez pas le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé en le qualifiant de « norme/pratique culturelle » ou en le justifiant par des différences culturelles. Le mariage des enfants est internationalement reconnu comme une violation des droits de la personne et une forme de VBG, tout comme le mariage forcé est reconnu comme une forme de traite des personnes et de VBG. Nommez-les comme tels, sans égard aux enjeux culturels;
 - P. ex. : Les experts recommandent de mettre en évidence les mutilations génitales féminines et l'excision (MGF/E) comme une forme de violence à l'égard des femmes et des filles, et non comme une pratique culturelle ou religieuse qui ne peut être remise en question;
 - P. ex. : Ne diabolisez pas les communautés dans lesquelles les MGF/E sont pratiquées. Concentrez-vous plutôt sur la façon dont l'acte est enraciné dans le patriarcat, l'oppression des femmes et la misogynie.

« Les problèmes de santé mentale sont souvent cités dans les articles de presse pour justifier la violence masculine à l'égard des femmes ; cependant, de nombreuses femmes souffrent également de problèmes de santé mentale, mais nous ne tuons pas les hommes au même rythme qu'ils nous tuent »
- Marissa Kokkoros, directrice générale, Aura Freedom

- **Justifier la VBG par un cadrage international** : Ne considérez pas les formes de VBG comme des problèmes externes, en particulier lorsque ces formes se produisent au Canada et affectent les femmes canadiennes.
 - P. ex. : « *Plus de filles sont soumises à des pratiques traditionnelles d'excision dans les communautés de réfugiés* ». Insistez plutôt sur le fait que la VBG se produit partout dans le monde, y compris au Canada, sous toutes ses formes ;
 - P. ex. : Attirez l'attention sur la pratique continue de la MGF/E au Canada et en Amérique du Nord. Il s'agit d'une injustice à la fois nationale et internationale ;
 - P. ex. : Situez le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé comme une forme permanente d'oppression sexiste et de VBG au Canada et dans les pays occidentaux, et non comme un problème international.

Fournir les faits

- Fournissez des statistiques lorsque vous écrivez sur la VBG. Plusieurs recherches sur le sujet ont été effectuées au Canada et ailleurs dans le monde. Utilisez-les pour contextualiser votre récit et démontrer les schémas et la nature intersectionnelle de la VBG. Veillez à expliquer la signification des statistiques que vous fournissez, plutôt que de laisser place à l'interprétation.
 - Fournissez des informations sur la fréquence et la prévalence de la VBG au Canada ;
 - Fournissez des informations sur les nombreuses formes de VBG au Canada et dans le monde, ainsi que sur les nombreux environnements dans lesquels elles se produisent (VPI, FF2EADA+, féminicide, contrôle coercitif, exploitation sexuelle, mariage d'enfants, violence sexuelle en temps de guerre, et bien d'autres) ;
 - Fournissez des informations sur la manière dont les femmes et les filles marginalisées subissent la violence basée sur le genre (c'est-à-dire les femmes BIPOC, les femmes migrantes/réfugiées, les femmes en zone rurale, les femmes en situation de handicap, les femmes âgées, etc.) Le cas échéant, soulignez le manque de représentation des communautés marginalisées dans les statistiques nationales et mondiales, et l'impact potentiel de ce manque de représentation. Par exemple, lorsque vous rendez compte de la violence à l'égard des femmes plus âgées, soulignez que les femmes de plus de 49 ans n'ont pas été incluses dans les études mondiales sur la VBG ou que les femmes plus âgées ne sont pas correctement représentées dans le [Plan d'action national du Canada pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe](#) ;
 - Fournissez des informations sur les effets de la VBG sur les survivantes, leurs enfants, leurs familles et leurs communautés ;
 - Fournissez des statistiques et des informations sur les effets de la VBG sur la société en général et son impact sur nous tous.
- Reconnaissez que la VBG fait l'objet d'un grave niveau de sous-déclaration, tant auprès de la police que dans les médias canadiens. La peur de porter plainte, la peur de subir d'autres abus, le contrôle financier, la culpabilisation de la victime, les brutalités policières, le racisme et le sexisme sont autant de facteurs qui dissuadent les survivantes de se manifester. Pour ces raisons et d'autres, la sous-déclaration à la police signifie que les statistiques sur la VBG ne sont pas exactes. Il est essentiel d'éclaircir ces facteurs afin d'y remédier et d'éradiquer la VBG ;
- Plutôt que d'omettre simplement les préjugés signalés par la police ou les systèmes juridiques, mettez-les en contexte en soulignant les statistiques qui peuvent les contester ou les contredire.
 - P. ex. : Si la police déclare qu'un acte de VBG est « aléatoire » ou qu'elle n'est pas sûre que les victimes aient été spécifiquement ciblées, donnez le contexte pour compléter cette information. Cela peut se faire en soulignant le nombre de survivantes/victimes ayant la même identité (ex. : « *La majorité des survivantes/victimes étaient des femmes autochtones* »).

- Incluez dans vos reportages des appels à l'action destinés aux décideurs politiques qui soutiennent les besoins et les expériences des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre qui subissent des violences dans votre/leur communauté.
- Examinez attentivement les articles connexes qui sont liés dans les marges ou au bas de votre article. Incluez-vous des articles connexes qui peuvent fournir des informations supplémentaires, ou vont-ils à l'encontre de l'article ?

Suivi

- Rédigez des articles de suivi et de mise à jour pour approfondir votre travail et votre travail de journalisme transformateur. Cela peut se faire en présentant des histoires qui suivent les survivantes de la VBG/VFF et leurs familles pendant une certaine période, et en montrant comment la violence a un impact sur les différents aspects non seulement de leur vie, mais aussi des communautés qui les entourent ;
- Songez à réaliser des enquêtes spéciales ou des dossiers spéciaux sur différentes formes de violence basée sur le genre pour les étudier de manière plus approfondie et plus significative. Au fil du temps, cela permettra de cadrer la VBG de façon à inspirer l'action et le changement.



Impacts

Le thème des *Impacts* se rapporte à la manière dont la représentation de la VBG dans les médias influence les survivantes, leurs communautés et la société dans son ensemble. Les reportages sur la VBG ont également un impact sur le discours public et les perceptions de la VBG, et peuvent soit contribuer à y mettre fin ou, au contraire, l'exacerber.





Impacts

Les impacts des médias sur le discours sur la VBG

- Reconnaissez explicitement le pouvoir des médias d'influencer la perception du public et le discours social portant sur la VBG, et leur capacité d'avoir un impact sur la compréhension de la VBG par les survivantes, leurs communautés et la société en général ;
- Remettez directement et explicitement en question la désinformation et les propos alarmistes dangereux autour de la VBG et du féminisme.
 - P. ex. : Lorsque vous citez directement quelqu'un qui répand des mythes sur la VBG ou sur les personnes qui travaillent à l'éliminer, faites suivre la citation de statistiques et d'informations correctes.

L'importance des reportages tenant compte des traumatismes

- Préparez-vous à la réalisation d'entrevues ou de reportages concernant la VBG en suivant une formation et en effectuant des recherches tenant compte des traumatismes. Renseignez-vous sur les traumatismes, les réactions aux traumatismes et la façon dont les traumatismes peuvent affecter le cerveau, le jugement et la mémoire des personnes (nous vous recommandons la lecture de *Trauma survivors and the media: A qualitative analysis* de Tamara Cherry) (Miller, 2022; Pickup Communications, n.d.).
 - Réfléchissez à la manière dont les traumatismes affecteront votre entrevue ou votre article, ainsi qu'à votre rôle et à votre responsabilité au moment de raconter l'histoire d'une personne et lorsque vient le temps de gérer les répercussions ;
 - Il n'est pas nécessaire pour vous de connaître les détails exacts de l'histoire du traumatisme lié à la VBG d'une personne pour faire preuve d'attention et de compassion à son égard dans vos écrits, ou pour montrer que vous comprenez son expérience ;
 - Renseignez-vous sur la manière dont le fait de rendre compte d'événements traumatisants peut vous affecter et préparez-vous à la manière dont vous prendrez soin de vous au fil de la réalisation de votre reportage (nous vous recommandons l'ouvrage *Self-Care Tips for Journalists* par The Journalist's Resource).
- Mettez les bouchées doubles en matière de consentement éclairé et offrez de nombreuses occasions aux participants de retirer leur consentement et d'établir leurs limites tout au long de l'entrevue ou du reportage. Le consentement éclairé doit toujours constituer une priorité pour les journalistes, mais dans le cadre d'un reportage tenant compte des traumatismes, il est crucial d'expliquer rigoureusement chaque aspect du consentement et d'insister sur le fait qu'il peut être révoqué ou modifié à tout moment. Si vous ne le faites pas, les personnes interrogées risquent de ressentir un manque de contrôle ou de subir d'autres préjudices, et vous risquez de retraumatiser une personne qui vous a fait confiance en vous racontant son histoire. (Miller, 2022 ; Pickup Communications, n.d.; Wilder, 2021).
 - Si cela est possible, avant l'entrevue, obtenez le consentement préalable des personnes interrogées en ce qui concerne les questions de l'entrevue. Ne supposez pas que les personnes sont familières avec la terminologie médiatique (p. ex. : le terme « à micros fermés »). Expliquez en détail ce à quoi les personnes interrogées consentent ;
 - Après l'entrevue, obtenez le consentement des personnes interrogées pour l'utilisation de citations, d'images, d'autres personnes interrogées et du langage (p. ex. : victime vs survivante). Précisez dans quelle mesure ce consentement peut être révoqué ou modifié.

- Priorisez la sécurité, le bien-être et l'autonomie des survivantes qui racontent leur histoire. Dans la mesure du possible, expliquez à la personne interrogée ce à quoi elle peut attendre de l'entrevue et laissez-la choisir les paramètres avec lesquels elle se sent le plus confortable (lieu de l'entrevue, questions, durée, etc.) La prévisibilité et le sentiment de sécurité sont essentiels pour les survivantes qui font part de leurs traumatismes. (Miller, 2022; Pickup Communications, n.d.; Wilder, 2021);
- Évitez les questions qui amènent une survivante à revivre son traumatisme ou qui remettent en question ses réactions émotionnelles/traumatiques aux événements traumatisants. Demandez-vous si les questions sur les détails du traumatisme sont nécessaires à votre article, ou si elles contribuent à un cadrage sensationnaliste de l'expérience traumatique d'une personne (Miller, 2022; Pickup Communications, n.d.; Wilder, 2021);
- Collaborez avec les personnes interrogées, les experts et les membres de la communauté pour démontrer votre engagement en faveur d'un procédé journalistique tenant compte des traumatismes. S'il y a lieu, travaillez avec un intermédiaire d'une organisation experte pour communiquer avec les survivantes. Lors de la rédaction de votre reportage, obtenez autant de commentaires que possible de la part des personnes interrogées/survivantes, des experts en VBG et des membres de la communauté sur votre reportage. (Miller, 2022; Pickup Communications, n.d.; Wilder, 2021). Quel est l'objectif de cette histoire et comment pouvez-vous l'atteindre en collaboration avec la personne interrogée et sa communauté?
 - Voir la [section Voix](#) pour connaître l'importance de la création de liens entre les journalistes et les organisations d'experts.
- Assurez un suivi auprès des personnes interrogées pour les informer de la progression du récit et de la publication de leur histoire et pour faire le point sur les suites de l'entrevue. Les réactions émotionnelles peuvent varier après avoir raconté un traumatisme, et il est vital que les survivantes aient accès au soutien adéquat - assurez-vous que c'est le cas. Offrez à la survivante la possibilité de faire part de ses progrès et assurez un suivi après l'entrevue. Informez la survivante de tout changement ou mise à jour de l'histoire, de la date de publication et de toute autre information pertinente pour l'article (Miller, 2022; Pickup Communications, n.d.; Wilder, 2021).
- Pour en savoir plus sur le journalisme tenant compte des traumatismes, veuillez vous référer aux travaux de Tamara Cherry. /PickUp Communications, The Journalist's Resource, and Dart Center for Journalism and Trauma.

L'impact des médias sur les survivantes et leurs familles/communautés

- Reconnaissez le contenu potentiellement traumatisant/retraumatisant de vos reportages sur la VBG. La meilleure pratique consisterait à inclure un traumavertissement au début d'un article ou d'une publication. Proposez des ressources pour soutenir les lecteurs touchés par la couverture de la VBG. Voir la section [Partage des ressources](#) pour plus d'informations;
- Comprenez à quel point il peut être choquant pour une survivante de voir son histoire dépeinte sous un certain jour, ou de voir utiliser une image dont elle ignorait l'utilisation ou d'une manière à laquelle elle n'était pas préparée;
- Attirez l'attention sur les répercussions de la VBG sur les survivantes et leurs familles. Utilisez des statistiques, des témoignages et d'autres recherches pour appuyer et démontrer l'ampleur de ces impacts.
 - **Alignement sur les Lignes directrices sur l'éthique de l'Association canadienne des journalistes :**
« La défense de l'intérêt public comprend la promotion de la libre circulation de l'information, la dénonciation de crimes ou d'actes répréhensibles, la protection de la santé et de la sécurité publiques, et la prévention de la tromperie du public. »
- Reliez les cas de VBG aux impacts qu'ils ont sur les familles, tels que la probabilité que les enfants soient placés dans le système de protection de l'enfance, en particulier dans les cas où les mères sont marginalisées et racialisées. Reconnaissez comment ces impacts peuvent influencer d'autres cycles de violence et de traumatisme;

- Ne pas minimiser ou opposer les impacts des différents types de VBG ou suggérer que certaines formes de violence sont plus graves que d'autres.
 - P. ex. : n'écrivez pas que la personne « s'en est sortie autrement indemne » ou « qu'elle n'a subi aucune blessure physique ». Contextualisez les impacts à long terme sur les victimes et les survivantes, qu'ils soient financiers, physiques, mentaux ou émotionnels.
- Évitez de dire qu'une fois qu'une personne a « survécu » à la violence, sa vie s'est soudainement améliorée. Contextualisez les impacts à long terme de la violence sur la santé mentale, physique, spirituelle et financière d'une personne, ainsi que la force, la résilience et le potentiel d'épanouissement.

Établir des liens : l'impact plus large de la violence masculine à l'égard des femmes

L'impact de la violence masculine à l'égard des femmes et des filles est immense, non seulement pour les survivantes et leurs familles, mais aussi pour la société dans son ensemble. Cela peut être statistiquement prouvé par les données canadiennes disponibles qui démontrent le lien entre la violence masculine à l'égard des femmes et de nombreux problèmes auxquels nos communautés sont actuellement confrontées (itinérance, instabilité alimentaire, pauvreté, crises de santé mentale, toxicomanie, difficultés économiques, et plus encore).

Et pourtant, il est encore rare de trouver un article journalistique qui établisse ces liens. Il est rare de lire un article qui montre aux lecteurs que la VMEF est un problème qui concerne tout le monde et qui nous touche tous, même s'il n'a pas d'impact direct sur nous. Un moyen simple d'y parvenir est de partager des statistiques provenant de sources actuelles et fiables sur les effets de la VMEF sur la société dans son ensemble. En faisant le lien entre les impacts sociétaux de la VBG et de la VFF, vous montrerez à vos lecteurs que lorsque vous travaillez à mettre fin à la VBG et à la VFF, vous contribuez à la prospérité de votre communauté et de votre pays. Voilà qui est transformateur.

Partage de ressources

- Faites vos devoirs à l'égard de vos ressources. Sont-elles alignées sur les valeurs de votre organisation ? Sont-elles accessibles aux personnes vivant avec un handicap ? Ont-elles une bonne réputation ? Sont-elles représentatives d'un groupe diversifié de communautés à travers le Canada ?
- Lorsque des ressources sont fournies au public, soyez clair quant à leur disponibilité (par exemple, ligne d'écoute 24 heures sur 24 ou soutien sans rendez-vous disponible à des jours/heures spécifiques). Veillez à ce que les ressources fournies ne soient pas exclusivement celles qui présentent des délais d'attente ou des obstacles à l'admissibilité ;
- Sachez que de nombreuses ressources et services en matière de VBG changent fréquemment en raison de la précarité des financements dans le secteur de la VBG/des femmes ; veillez donc à ce que vos listes de lignes d'assistance soient pertinentes, actives et fonctionnelles ;
- Ne vous contentez pas d'une ligne d'assistance téléphonique générale et nationale. Incluez des ressources qui s'adressent à des communautés spécifiques touchées par des problèmes spécifiques ;
- Fournissez différentes ressources d'information (pas seulement des lignes d'assistance), telles que des possibilités de formation continue sur la VBG ;
- Fournissez des ressources sur la manière dont les hommes et les garçons peuvent se joindre à la lutte contre la VBG ;
- Fournissez un lien vers ces directives ou d'autres directives pour les médias dans vos articles afin de sensibiliser le public et les autres professionnels des médias à cette ressource et d'en partager l'accès.

Imagerie et photos

- Les images doivent démontrer un respect pour les survivantes.
 - Respectez les souhaits de la famille concernant les images fournies (p. ex. : les survivantes et/ou leurs familles peuvent demander que les images de la survivante et de l'agresseur ne soient pas placées côte à côte dans les reportages);
 - Si des images d'enfants sont incluses, le consentement à l'utilisation des images doit être obtenu et clairement démontré;
 - Incluez une phrase indiquant comment les photos des survivantes ont été reçues et qui en a approuvé l'utilisation.
- Évitez d'utiliser des images qui dépeignent volontairement les agresseurs comme des « monstres » effrayants ou peu communs. En brossant le tableau selon lequel seuls les « fous » ou les « maniaques » perpétuent la violence, vous donnez un caractère sensationnel à la VBG et perpétuez le mythe selon lequel les hommes « ordinaires » ne commettent pas de VBG, ce qui est inexact;
- Dans les reportages sur la violence entre partenaires intimes, abstenez-vous d'utiliser des photos d'un mariage ou d'un moment « heureux » de la vie d'un couple qui brosseraient un portrait romantique de leur relation;
- Évitez les images trop graphiques ou violentes, même s'il s'agit de photos d'archives;
- Évitez de présenter des images illustrant la violence physique (p. ex. : une photo explicite d'une femme blessée), car cela limite la définition de la violence à la violence physique et peut également dissuader le public de poursuivre sa lecture.
- Réfléchissez à la manière dont les images que vous utilisez pour représenter des récits sur la VBG peuvent perpétuer des stéréotypes sur les agresseurs, les survivantes/victimes et les communautés marginalisées;
- N'utilisez pas de photos d'identité judiciaire comme images pour les survivantes/victimes, car cela les criminalise automatiquement, met en doute leur crédibilité et justifie la violence qu'elles subissent. Nous le constatons souvent dans les cas de femmes racialisées ou marginalisées qui subissent de la violence;
- N'utilisez pas d'images qui victimisent les survivantes, en particulier pour les communautés qui évoquent déjà des perceptions sociales d'impuissance, comme les femmes et les filles en situation de handicap ou les femmes plus âgées.
 - Lorsque vous utilisez des images dans un rapport sur la violence à l'égard des victimes plus âgées, évitez d'utiliser des clichés âgistes tels que des mains plissées et jointes, ou des personnes seules présentées en fauteuil roulant ou tenant une canne.

Interviewing Survivors and their Families

- Assurez-vous d'avoir obtenu le consentement continu et éclairé de l'ensemble des survivantes et de leurs familles avant de publier un article ou une nouvelle, en les informant que ce consentement peut être retiré à tout moment. Assurez-vous que les personnes ont été informées des conséquences, des risques et des impacts possibles de leurs déclarations et qu'elles sont en mesure de prendre des décisions éclairées sur le fait de parler aux médias;
- Créez et appliquez une procédure de soutien appropriée pour les intervieweurs et les personnes interrogées;
- Suivre les meilleures pratiques pour assurer la sécurité et le bien-être de la personne interrogée, même si cela signifie qu'il faut retirer un article ou un reportage.
 - **Alignement sur les Lignes directrices éthiques de l'Association canadienne des journalistes en matière de déontologie :** « *Nous ne manipulons pas les personnes qui sont propulsées sous les feux de la rampe parce qu'elles sont victimes d'un crime ou associées à une tragédie. Nous ne faisons pas non plus de reportages voyeuristes à leur sujet. Lorsque nous les contactons, nous sommes sensibles à leur situation et nous ne rapportons que les informations qui présentent un intérêt légitime pour le public.* »



Lorsque vous demandez à interviewer une survivante de violence basée sur le genre, ne partez pas du principe qu'une personne travaillant dans le secteur de la VBG n'est PAS une survivante, car plusieurs d'entre nous le sont.



- Souvent, dans les cas de violence entre partenaires intimes, une survivante se rétracte sur ordre et sous la contrainte de son partenaire. Le fait de se rétracter peut être un moyen pour la survivante d'éviter que d'autres préjudices ne lui soient infligés à elle ou à ses enfants, et ses demandes doivent donc être respectées. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que la violence n'a pas eu lieu ;
- Lorsque vous vous adressez à des sources, veillez à ce qu'elles soient impliquées de manière positive dans la vie de la survivante (bonnes amies vs amies de l'agresseur, famille choisie vs famille, etc.).
 - P. ex. : De nombreuses personnes s'identifiant comme queers sont parfois rejetées par leur famille biologique et ne sont plus en contact avec elle. Dans ces cas, il convient de s'adresser à des personnes que la survivante aura approuvées.



Reportage sur la traite des personnes/trafic sexuel

Les Directives proposées dans cette section sont spécifiques au reportage sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, également connue sous le nom de trafic sexuel. Elles doivent être utilisées conjointement avec les directives (aussi nommées lignes directrices) ci-dessus et ci-dessous afin de fournir des directives supplémentaires pour un journalisme transformateur dans les contextes de traite des personnes.



Reportage sur la traite des personnes/trafic sexuel

- Le trafic sexuel est une forme très nuancée et complexe de VBG. Avant de publier un article, demandez à des survivantes, à des expert(e)s en la matière et à des organisations communautaires spécialisées dans la prévention de la traite des personnes ou à celles qui soutiennent les survivantes, de vous faire part de leur point de vue ;
- Le trafic sexuel est une forme de VBG très sensationnalisée. Hollywood en a fait un portrait où se côtoient l'enlèvement, la drogue, les contraintes physiques et le franchissement de frontières internationales, alors que la plupart des cas de trafic sexuel domestique au Canada sont très loin de ce type de représentation. Il est important de savoir que de nombreuses survivantes ne s'identifient pas à cette description de la traite des personnes et qu'elles seront donc plus réticentes à demander de l'aide si c'est ce récit dominant qui est présenté dans les médias. Veillez à ce que vos récits sur la traite des personnes ne contribuent pas aux récits sensationnels et aux mythes sur la traite des personnes.
 - P. ex. : Contextualisez la traite des personnes en la décrivant comme une violation intersectionnelle des droits de la personne qui prospère dans des situations d'inégalité et/ou d'inégalité de pouvoir (Aura Freedom, 2023);
 - P. ex. : Évitez d'utiliser des images de chaînes et d'entraves. La plupart des victimes de la traite des personnes ne sont pas physiquement enchaînées ou entravées, mais la manipulation psychologique, le contrôle coercitif et les autres tactiques employées par les trafiquants créent une situation d'enfermement, de soumission et d'obéissance qui devient nécessaire à la survie des personnes touchées;
 - P. ex. : Dans la plupart des cas de trafic sexuel, le trafiquant est une personne que la victime connaît ou à laquelle elle est liée d'une manière ou d'une autre (partenaire intime, ami, membre de la famille, adulte de confiance, etc.) L'enlèvement par des étrangers est rare;
 - P. ex. : Réfutez le mythe selon lequel le trafic sexuel n'existe qu'à l'échelle internationale. Partagez plutôt les faits et les déclarations d'experts qui soulignent la prévalence du trafic sexuel domestique au Canada et la façon dont il affecte de manière disproportionnée les femmes, les filles et les jeunes marginalisées (Autochtones, racisées, 2ELGBTQ+, vivant avec un handicap, jeunes en foyer d'accueil, nouvelles arrivantes/jeunes migrantes, etc.);
 - P. ex. : Reconnaissez la nécessité de partager les informations sur la traite des personnes et le trafic sexuel et d'en rendre compte en dehors des événements sensationnels ou individuels. Évitez le message selon lequel les seules histoires dignes d'intérêt concernant les victimes du trafic sexuel sont celles qui concernent le meurtre d'une victime, l'arrestation d'un trafiquant ou d'autres événements sensationnels.
 - ◆ P. ex. : Rendez compte des taux et des tendances de la traite des personnes et du trafic sexuel plutôt que de vous limiter à des cas individuels ;
 - ◆ P. ex. : Abordez la nature du trafic sexuel, ses causes profondes et les personnes ciblées avec le soutien d'organisations communautaires, de survivants et d'autres experts extérieurs au système de justice pénale.
- Les survivantes de la traite des personnes refuseront de demander de l'aide à la police pour un certain nombre de raisons, notamment la peur de la criminalisation, la méfiance à l'égard de la police, la peur des répercussions pour elles-mêmes et/ou les membres de leur famille, et plus encore. Soyez conscients que les rapports de police sur la traite des personnes et autres statistiques ne représentent qu'un fragment de la prévalence et de la réalité de la traite des personnes au Canada.

- Les personnes telles que les policiers, les procureurs de la Couronne ou d'autres membres du système de justice pénale ne doivent pas être les premiers à s'exprimer sur la traite des personnes. Les survivants, les organisations communautaires au service des survivants et les défenseurs de la lutte contre la traite des personnes doivent être les experts qui s'expriment dans vos écrits.
- Évitez de trop dépeindre la traite des personnes comme un crime dans votre récit ou votre article. Ce point de vue ne fait que nuire davantage aux survivantes qui sont souvent contraintes et forcées de commettre des crimes tout en étant exploitées (p. ex. : transporter des drogues et des armes pour leur trafiquant, commettre des vols, recruter d'autres personnes, etc.), et sont souvent criminalisées au lieu d'être soutenues.
- Ne simplifiez pas à l'excès la traite des personnes.
 - Reconnaissez que les femmes et autres personnes identifiées comme « recruteuses » ou « trafiquantes » sont souvent elles-mêmes contraintes et victimes de la traite. Recherchez des personnes et des experts locaux spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes afin de contextualiser vos reportages;
 - Évitez le discours selon lequel une fois qu'une survivante est sortie d'une situation de traite des personnes, elle est soudainement « libre » et « joyeuse ». Très souvent, si ce n'est pas toujours, les survivantes ressentent de puissantes émotions négatives immédiatement après être sorties de la situation de traite, ainsi que des impacts à long terme tels que des problèmes de santé psychologiques, émotionnels, physiques, sexuels et financiers. C'est également la raison pour laquelle les récits de « sauvetage » sont aussi néfastes (voir ci-dessous).
- Évitez le terme « sauvetage » ou « sauver » lorsque vous décrivez une survivante sortant d'une situation de traite des personnes.
 - Ces termes visent à glorifier la police, au lieu de se concentrer sur la nature exploitatrice de la traite des personnes et ses effets à long terme sur les survivantes ;
 - Ces termes invisibilisent les causes profondes de la traite des personnes et les communautés marginalisées qui ont été historiquement ciblées en raison de besoins non satisfaits en raison de l'oppression systémique ;
 - Souvent, les survivantes ne sont pas du tout « secourues » ou « sauvées », et nombre d'entre eux ne s'identifient pas à ces termes.
- Évitez d'inclure les images de personnes exploitées aux côtés de leurs trafiquants, car cela insinue qu'ils ont travaillé ensemble ou qu'il y avait consentement ;
- Abandonnez les termes préjudiciables comme « esclave sexuel », qui sont sensationnels et irrespectueux. Utilisez plutôt les termes « survivante de la traite des personnes », « survivante du trafic sexuel » ou un autre terme que la survivante préfère ;
- N'utilisez pas le terme « enfant prostitué », qui est terriblement insensible et dont la connotation est inappropriée. Comme les enfants ne peuvent pas consentir à des relations sexuelles ou au travail du sexe, les termes à utiliser sont « trafic sexuel », « exploitation des enfants » et/ou « viol d'enfants », en fonction du contexte ;
- Les survivantes qui ont été victimes de la traite et de l'exploitation ne « travaillaient » pas dans l'industrie du sexe. Le terme « travail » implique qu'elles avaient le contrôle ou qu'elles consentaient à être victimes du trafic sexuel ;
- Reconnaitre la différence entre le trafic sexuel et le travail sexuel effectué par des adultes consentants. Le trafic sexuel n'est pas un exemple de « travail sexuel » ou de l'« industrie du sexe » et l'amalgame de ces termes ne fait qu'effacer le contrôle coercitif, la force et la violence utilisés par les trafiquants pour garder le contrôle de leurs victimes. Cela revient également à effacer l'action des travailleuses du sexe adultes qui ne font pas l'objet de trafic sexuel ;
- Ne pas « altérer » les survivantes de la traite des personnes ou du trafic sexuel. Ce sont des êtres humains qui ont été exploités par un abus de pouvoir. Ils sont également maîtres de leur vie et peuvent s'épanouir après avoir été exploités, un fait qu'il est important de souligner dans la mesure du possible.

Violence à l'égard des femmes autochtones, 2ELGBTQ+

Les Directives proposées dans cette section sont spécifiques à la couverture de la VBG au sein des communautés autochtones. Elles doivent être respectées conjointement avec les directives énoncées ci-dessus afin de fournir des conseils supplémentaires pour favoriser le journalisme transformateur en contexte autochtone.



Violence à l'égard des femmes autochtones, 2ELGBTQ+

Mise en œuvre des appels à l'action

- Les journalistes qui traitent de la violence à l'égard des femmes autochtones, des filles et des personnes 2ELGBTQ+ doivent être informés au sujet du génocide en cours et sur la manière dont les différentes communautés autochtones veulent que justice soit faite. Les journalistes doivent également attirer l'attention sur les questions plus larges des FF2EADA et du génocide colonial en cours des peuples autochtones afin de faire progresser la sensibilisation du public et de soutenir les efforts visant à mettre fin aux expériences autochtones de VBG.
- Les journalistes qui traitent de la VBG autochtone doivent lire le [Rapport final et les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#), ainsi que le [Rapport final et les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation](#) (CVR). Ils doivent également suivre les appels à l'action de ces rapports qui incitent les professionnels des médias à s'engager auprès des communautés autochtones dans une démarche de soutien et de transformation. Voir la section « Les médias et la réconciliation » du Rapport final des appels à l'action de la CVR (2015, p. 12), ainsi que la section « Médias et influenceurs sociaux » du Rapport final de l'enquête nationale (p. 16);
- Incluez quelques faits sur le contexte dans lequel la VBG autochtone se produit afin de souligner que la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones contribue au génocide des peuples autochtones. Il s'agit notamment de reconnaître l'enjeu des FF2EADA comme un génocide et comme l'une des violations des droits de la personne les plus fréquentes et les plus constantes. De plus, la surreprésentation de la VBG dans les communautés autochtones est le résultat direct des traumatismes intergénérationnels causés par le colonialisme actuel à travers l'ancien système des pensionnats et le système actuel de justice pénale, de soins de santé et de protection de l'enfance. Tous ces éléments influencent le génocide des FFEADA;
- La violence structurelle et systémique résultant du colonialisme est spécifiquement genrée, car les femmes autochtones sont surreprésentées dans le système de justice pénale comparativement aux hommes, sont confrontées aux stérilisations forcées dans le système de santé et sont blâmées pour avoir subi des violences qui peuvent mener au placement de leurs enfants dans le système de protection de l'enfance. Ces types de violence coloniale permanente à l'égard des femmes autochtones sont basés sur le genre et devraient être signalés en tant que violence à l'égard des femmes autochtones;
- Lorsque vous utilisez des exemples de la vie réelle pour mettre en évidence des injustices systémiques, veillez à humaniser les personnes représentées dans le récit de manière respectueuse plutôt que d'utiliser ces personnes ou ce récit comme outil pour faire valoir votre point de vue. Incluez des informations sur leurs intérêts personnels ou leurs contributions à leur famille/communauté afin de les humaniser.

Avant le contact colonial, de nombreuses communautés autochtones étaient matriarcales, ce qui signifie que les femmes étaient placées à la tête de la communauté et de la famille. Aujourd'hui, de nombreux peuples autochtones considèrent les femmes comme les dispensatrices sacrées de la vie et les gardiennes de la culture, du savoir, de la spiritualité, de l'avenir et du bien-être des générations. Le génocide colonial en cours à l'encontre des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQ+ autochtones tente d'effacer complètement les peuples autochtones en éliminant la source de la culture et de la communauté : les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQ+. La couverture des FF2EADA devrait inclure ce fait pour aborder le cadre soutenant le génocide en cours à l'encontre des peuples autochtones.

Tenir compte des traumatismes et axer le récit sur les survivantes

- Les journalistes qui couvrent la VBG à l'égard des femmes autochtones et la violence à l'encontre des communautés autochtones en général doivent suivre une formation tenant compte des traumatismes, de la violence et des compétences interculturelles, afin d'être informés des contextes et des expériences des personnes sur lesquelles ils et elles écrivent. Si un(e) journaliste n'est pas informé(e), il/elle ne devrait pas écrire sur la violence à l'égard des femmes autochtones, car le risque de contribuer à une violence supplémentaire est trop élevé.
 - P. ex. : Les gestionnaires et les rédacteurs et rédactrices en chef devraient embaucher des journalistes informé(e)s et formé(e)s (c'est-à-dire que la connaissance des enjeux Autochtone devrait être considérée comme une exigence ou un atout)
- Les journalistes doivent éviter les récits sensationnalistes sur la VBG dans les communautés autochtones, car ils renforcent les stéréotypes néfastes qui influencent le manque de sympathie et de compassion envers les personnes impliquées.
 - P. ex. : Il est préjudiciable de centrer votre récit sur une « suspicion de consommation de substances », surtout sans inclure de faits montrant que le colonialisme et le racisme sont souvent à l'origine de ces suspicions. Cela permet également de « justifier » la violence, au lieu de l'inscrire dans des contextes sociaux plus larges ;
 - P. ex. : L'expression « mode de vie à haut risque » est souvent réservée aux femmes ou filles autochtones qui sont assassinées, agressées, victimes de trafic sexuel, etc., afin de les rendre responsables de la violence qu'elles subissent et de détourner le blâme des agresseurs et des systèmes coloniaux. Ces termes contribuent à alimenter des récits néfastes sur les communautés autochtones et ne contribuent en rien à prévenir les violences futures à l'égard des femmes autochtones.
- Lorsque vous identifiez une communauté autochtone ou une personne touchée par la VBG dans les médias, assurez-vous d'obtenir leur autorisation avant de nommer l'origine autochtone, la communauté ou les personnes impliquées. Les communautés et les peuples autochtones devraient pouvoir décider si et comment ils sont identifiés en ce qui a trait au genre, au lieu, à la nation, etc. ;
- Nommez et incluez des ressources précises spécifiques à la culture, au genre et au lieu pour les communautés autochtones au sein des médias afin de garantir des pratiques de reportage transformatrices et qui tiennent compte des traumatismes. Vérifiez leur exactitude par deux fois avant de les inclure.

Centrer le relationnel et la responsabilité

- Les journalistes et les professionnel(le)s des médias doivent être attentifs aux personnes qui traitent de la VBG à l'égard des femmes, filles et personnes 2ELGBTQ+ autochtones. Il convient de donner la priorité au personnel qui est formé pour travailler avec les communautés autochtones ou qui a de l'expérience dans la création de liens avec elles ;
- Les journalistes autochtones sont une ressource précieuse, même s'il ne faut pas trop compter sur eux pour couvrir ces histoires afin de ne pas les accabler et de respecter leur proximité avec le sujet. N'oubliez pas qu'ils ne peuvent pas parler au nom de tous les peuples autochtones et montrez-vous reconnaissant pour ce qu'ils vous apprennent ;
- Les journalistes qui couvrent des histoires autochtones doivent faire un effort proactif pour établir une relation avec les survivantes, les peuples autochtones, les communautés et les organisations avec lesquelles ils souhaitent travailler. Les journalistes doivent, de manière intentionnelle, honorer le temps et l'énergie des survivantes autochtones et des communautés en tant que collaborateurs et doivent être réciproques dans leur relation avec les Autochtones et leurs communautés.

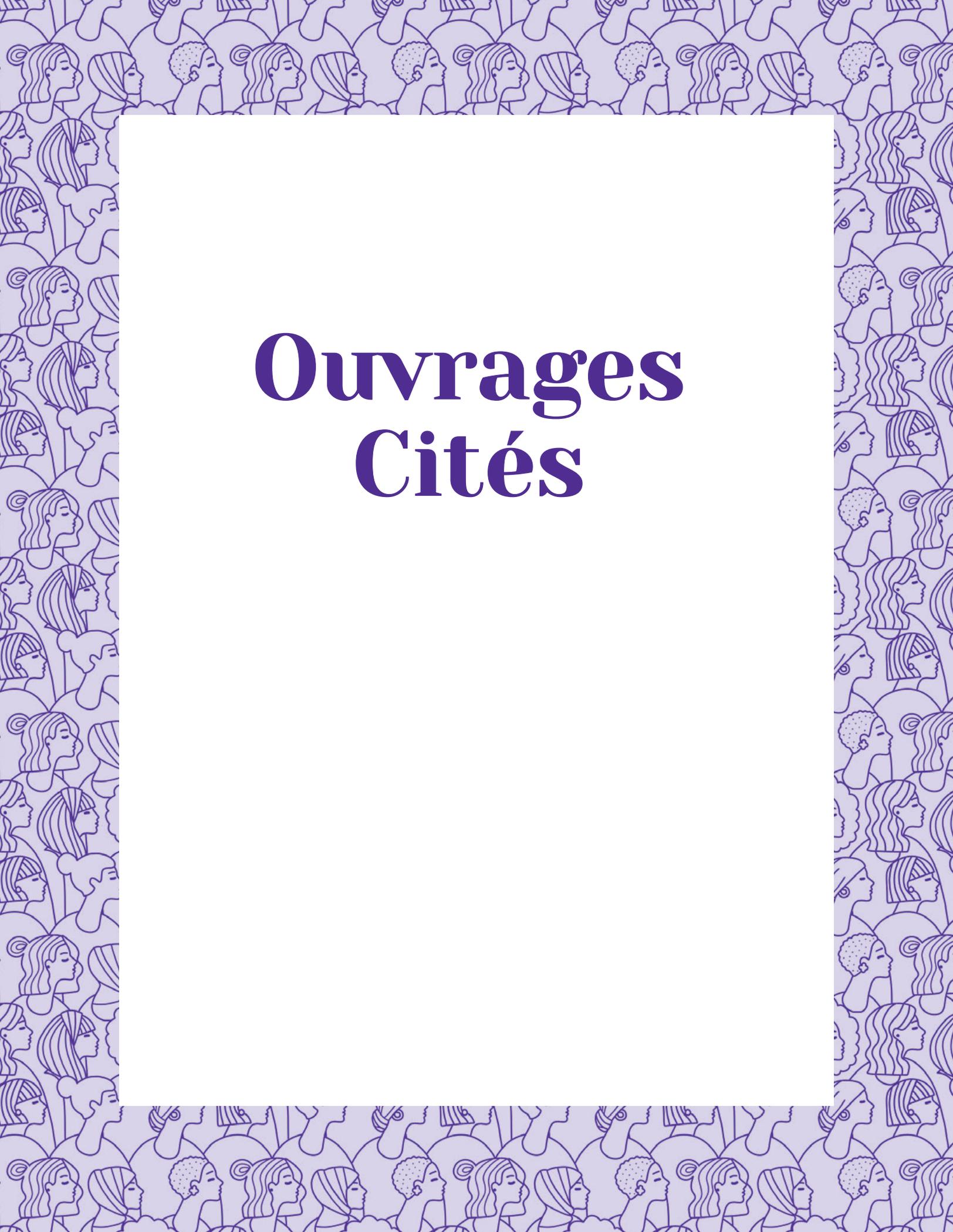
- Le respect des protocoles de réciprocité autochtone est un élément important de l'établissement de relations respectueuses et peut se faire de différentes manières. Par exemple, si un(e) journaliste reçoit des informations de la part d'une personne autochtone, il (elle) peut lui rendre la pareille en donnant une tribune aux voix autochtones. Assurer le suivi des communautés en s'enquérant de la manière dont vous pouvez soutenir leurs histoires contribue également à l'établissement et au maintien de bonnes relations. Le fait de fournir un cadeau ou une offrande est également une pratique courante de réciprocité pour montrer la reconnaissance du partage des connaissances dans les cultures autochtones. Alors que les systèmes et structures occidentaux peuvent considérer le don comme un « pot de vin », les cultures autochtones y voient plutôt un signe de reconnaissance et de respect pour l'échange de connaissances. Pour pratiquer le don, il faut que les médias modifient leur compréhension de la culture et rencontrent les communautés autochtones dans leur contexte. Bien que cela prenne du temps, certaines salles de rédaction ont commencé à discuter de la manière d'honorer les protocoles de don dans leur travail.
- Les médias et les journalistes doivent veiller à fournir un environnement inclusif et sécuritaire pour les Autochtones, leurs histoires et leurs expériences. Créez un espace sécuritaire pour fixer des limites et soyez à l'écoute des besoins des personnes que vous y rencontrez. Permettez-leur de relater leurs histoires selon leurs propres termes et sans jugement ;
- Lorsque vous cherchez des citations et des informations sur une histoire, ne vous adressez pas à la communauté lorsqu'elle est en deuil. Donnez aux communautés, aux familles, aux victimes et aux survivantes l'espace nécessaire pour faire leur deuil dans le respect, en contactant d'abord les experts en VBG et les organisations communautaires avec lesquelles vous avez noué des relations. Cela peut signifier que votre délai ne pourra pas être respecté, ce qui n'est pas grave ;
- Traitez les femmes autochtones, les communautés, les organisations et leur expertise en leur accordant le même crédit et le même respect que ceux accordés à la police. Les journalistes doivent attendre de recevoir une déclaration publique. Les communautés et les familles autochtones feront des déclarations lorsqu'elles seront prêtes ;
- Inspirez-vous des exemples de sources d'information autochtones telles qu'Aboriginal Peoples Television Network (APTN) pour trouver des exemples sains et productifs de violence faite aux femmes dans les médias. Il existe des méthodes et des exemples formidables déjà employés par des journalistes autochtones qui sont à votre portée si vous prenez le temps de chercher.

Collecte et communication précises des données

- Sachez que la police peut inclure des informations « suspectes » dans ses rapports sur les survivantes autochtones de la VBG afin d'atténuer la sympathie. Elle pourrait notamment indiquer qu'on « soupçonne » une femme autochtone d'avoir été en état d'ébriété, de souffrir d'une dépendance, de se livrer au travail du sexe ou d'avoir participé à d'autres activités « controversées ». Les articles devraient expliquer que la police inclut ces informations en raison des stéréotypes racistes et du racisme systémique qui criminalisent et stéréotypent les peuples autochtones.
 - Les journalistes peuvent équilibrer les citations de la police concernant des informations « suspectes » avec des statistiques, des citations d'experts ou des informations provenant de membres de la famille ou de la communauté, si elles sont disponibles.
- N'incluez que les informations nécessaires et pertinentes dans vos reportages. Le contexte est certainement pertinent. Les faits le sont également ;
- Fournissez des ressources précises et des lignes d'assistance actives dans vos reportages.
 - P. ex. : Les récits sur les survivantes des pensionnats doivent mentionner les lignes d'assistance téléphonique et les ressources disponibles dans la région concernée. Les récits sur la VBG doivent inclure des ressources spécifiques à la culture et à la géographie.

- Lorsque vous recherchez des commentaires et des déclarations sur l'histoire d'une personne donnée, veillez à contacter ceux qui sont pertinents et engagés dans la communauté spécifique dont la personne est issue.
 - P. ex. : Les organisations de femmes autochtones de Toronto devraient être contactées pour obtenir un avis d'expert lorsque la personne autochtone est de Toronto. On ne devrait pas demander aux organisations de femmes autochtones de Toronto de se prononcer sur les peuples autochtones ou les communautés de Thunder Bay. Il n'y a pas deux communautés autochtones identiques;
 - P. ex. : Si le reportage concerne la violence à l'égard d'une personne de la communauté 2ELGBTQ+, les journalistes devraient inclure des informations sur les contextes spécifiques influençant cette violence. Des expert(e)s au sein de la communauté 2ELGBTQ+ doivent être contactés pour assurer un cadrage précis de ces reportages, car leurs expériences sont uniques dans leur intersectionnalité et différentes de celles des autres femmes autochtones.
- Recherchez des bases de données communautaires pour trouver des informations sur l'histoire, les cérémonies, les protocoles, les lois, les terres, la spiritualité d'une communauté donnée. De nombreuses communautés autochtones disposent également de sites Web comprenant des informations sur la communauté, ainsi que des contacts pour la nation et son administration;
- Utilisez les ressources autochtones et les statistiques et ressources communautaires pour étayer vos reportages avec des informations plus précises que celles enregistrées par Statistique Canada. Les journalistes peuvent trouver en ligne de nombreuses organisations locales disposant de bases de données communautaires sur les FF2EADA qui sont plus précises et plus à même d'humaniser les survivantes et les victimes;
- Ne laissez pas entendre que la VBG autochtone est inhabituelle, parce que les femmes autochtones sont confrontées aux taux de violence les plus élevés au Canada. Au contraire, écrivez avec nuance pour souligner la fréquence de la violence à l'égard des femmes autochtones, tout en veillant à ne pas la présenter non plus comme une caractéristique normale de la vie des peuples autochtones. La violence ne doit être normalisée dans aucune communauté. Identifiez le fait que les taux élevés de violence à l'égard des femmes autochtones sont à la fois influencés par le colonialisme et augmentent en raison de celui-ci;
- **Lorsque vos articles ne respectent pas ces recommandations, que ce soit intentionnellement ou non, vous contribuez au génocide en cours des femmes, filles et personnes 2ELGBTQ+ autochtones disparues et assassinées.**





Ouvrages Cités

Aura Freedom International. (n.d.) *Root Causes & the Importance of Equity*. Retrieved from <https://aurafreedom.org/relentless-resilience/root-causes/>

Aura Freedom International. (2022). GBV In The Media Project.

Aura Freedom International. (2020). *Relentless Resilience, Addressing Gender-Based Violence Through Grassroots Excellence*. Retrieved from https://aurafreedom.org/content/uploads/2020/02/AF_RelentlessResilience_Beijing25_Cdn_ParallelRpt_Feb2020.pdf

Aura Freedom International. (2020). *IPV and Domestic Violence*. Retrieved from <https://aurafreedom.org/content/uploads/2020/11/IPV-and-Domestic-Violence.pdf>

Aura Freedom International. (2020). *Coercive Control*. Retrieved from: <https://aurafreedom.org/content/uploads/2020/11/COERCIVE-CONTROL.pdf>

Aura Freedom International. (2021). *Human Trafficking Info Hub*. Retrieved from: <https://aurafreedom.org/relentless-resilience/human-trafficking-info-hub/>

Aura Freedom International. (2023). *For Her*. Retrieved from: <https://aurafreedom.org/forher/>

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies. (2014). *Violence Against Women and Children*. <https://efryptbo.org/history/resources/>

Canadian Women's Foundation. (n.d.). *The Facts about Gender-Based Violence*. <https://canadianwomen.org/the-facts/gender-based-violence/>

Changing the Narrative. (2022). *Guidelines for Age-Inclusive Communication*. Retrieved from: <https://cnpea.ca/images/guidelines-for-age-inclusive-communication.pdf>

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1).

Goldsbie, J. (Host). (2022, December 15). Canadaland. [Audio podcast episode]. #841 Trauma-informed Journalism: A Choice and a Voice. <https://www.canadaland.com/podcast/841-trauma-informed-journalism-a-choice-and-a-voice/>

Miller, N. (2021). *Self-care tips for journalists — plus a list of several resources*. The Journalist's Resource. Retrieved from: <https://journalistsresource.org/home/self-care-tips-for-journalists-plus-a-list-of-several-resources/>

Miller, N. (2022). *Trauma-informed journalism: What it is, why it's important and tips for practicing it*. The Journalist's Resource. Retrieved from: <https://journalistsresource.org/home/trauma-informed-journalism-explainer/>

National Institute of Health and Care Research. (2022). "Male violence against women and girls". Retrieved from: <https://www.nihr.ac.uk/documents/2223-male-violence-against-women-and-girls/29968>

Ontario Association of Interval and Transition Houses. (N.D.). *We Count Femicide Because*. Retrieved from: <https://www.oaith.ca/oaith-work/we-count-femicide-because/>

PACE Society and Collaborators. (2022). *Media Toolkit for Sexworkers, Journalists, and Allies*. <https://www.pace-society.org/wp-content/uploads/2022/06/MediaToolkitV2LowRes.pdf>

Communications. N.D. *Trauma-informed journalism: Tips for telling important stories, better*. Retrieved from: <https://www.pickupcommunications.com/tips>

Truth and Reconciliation Commission of Canada. (2015, June). "The Final Report of the Truth and Reconciliation Commission: Calls to Action". https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-eng.pdf

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2021). *From evidence to action: Tackling gender-based violence against migrant women and girls*. New York: UN Women.

United Nations. (2000). *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons Especially Women and Children, supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime*. Retrieved from: <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>

United Nations. (1993). *Declaration on the Elimination of Violence against Women* Proclaimed by General Assembly resolution 48/104. Retrieved from https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/atrocity-crimes/Doc.21_declaration%20elimination%20vaw.pdf

VAW Learning Network. (2021). GENDER-BASED VIOLENCE IN RURAL, REMOTE & NORTHERN COMMUNITIES. *Learning Network*, 35.

Western University. (2020). *Trauma- & Violence-Informed Care (TVIC): A Tool for Educators and Schools*. Western University, Canada. Retrieved from https://gtvincubator.uwo.ca/wp-content/uploads/2020/04/UWO_Educ_TVIC_Tool_2020.pdf

Wilder, A. (2021). *Trauma Informed Reporting*. Transnom. Retrieved from: <https://transom.org/2021/trauma-informed-reporting/>

(2019) Reclaiming Power and Place: the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls . Canada. [Web Archive] Retrieved from the Library of Congress, <https://www.loc.gov/item/lcwaN0028038/>.

Additional Resources:

Cherry, T. (2023). The Trauma Beat: A Case for Re-Thinking the Business of Bad News.

Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability. (N.D.). Retrieved from: <https://femicideincanada.ca/>

DAWN Canada. (N.D.). *Fact Sheet on Women with Disabilities and Violence*. Retrieved from: <https://www.dawnCanada.net/issues/women-with-disabilities-and-violence/>

femifesto + collaborators. (2015). *Use The Right Words: Media Reporting on Sexual Violence in Canada*. Retrieved from: <https://static1.squarespace.com/static/58ba4d7886e6c0c5a7fae401/t/5a763b08f9619a31d1e8b01/1517697825887/UseTheRightWords.pdf>

Journalists Against Violence Against Women. (2021). "Guidelines on Media Reporting on Violence against Women." Retrieved from: https://novinarkeprotivnasilja.org/wp-content/uploads/2021/12/Guidelines_WEB-VERSION-ENG.pdf

Lyall, K. (2022). *Interviewing in the aftermath of trauma*. Dart Center for Journalism and Trauma. Retrieved from: <https://dartcenter.org/resources/interviewing-aftermath-trauma>

MacDougall, Angela Marie; Walia, Harsha; Wise, Melody, *Colour of Violence: Race, Gender & Anti-Violence Services, Battered Women's Support Services (BWSS)*, 2022. Retrieved from: <https://www.bwss.org/colour-of-violence/report/>

Out For Change Transformative Media Organizing Project. (N.D.). Retrieved from: <https://transformativemedia.cc/>

The Canadian Association of Journalists. (2011). Ethics Guidelines. Retrieved from <https://caj.ca/wp-content/uploads/Ethics-Guidelines.pdf>